



Le cadre régional

Le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)

Le SRADDET Occitanie a été adopté le 30 juin 2022 et correspond à un schéma stratégique recouvrant non seulement les questions d'aménagement du territoire mais aussi de mobilité, d'infrastructures de transport, d'environnement et de gestion des déchets.

Pour répondre aux enjeux énergétiques, le SRADDET a pour ambition de faire de l'Occitanie la première région à énergie positive d'Europe à l'horizon 2050. Pour cela, le SRADDET fixe 3 objectifs thématiques :

- Objectif 1.7 : Baisser de 20% la consommation énergétique finale des bâtiments d'ici 2040
- Objectif 1.8 : Baisser de 40% la consommation d'énergie finale liée au transport de personnes et de marchandises d'ici 2040
- Objectif thématique 1.9 : Multiplier par 2,6 la production d'énergies renouvelables d'ici 2040

Le cadre local

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la Communauté de Communes Couserans Pyrénées

Dans la lignée de l'objectif REPOS 2050 (Région à Energie Positive) de l'Occitanie et de l'objectif TEPOS que s'est fixé le PNR des Pyrénées Ariégeoises dans le cadre de son PCAET, la Communauté de Communes Couserans Pyrénées a réalisé son PCAET 2019-2024 avec un objectif TEPOS en 2050.

Le PCAET de la CCCP permet de fixer des objectifs stratégiques et opérationnels, faisant l'objet de fiches actions.

La stratégie du PCAET repose sur cinq axes stratégiques :

- Vers une collectivité exemplaire,
- Vers une préservation de la qualité remarquable de l'air en Couserans,
- Vers un territoire énergétiquement et économiquement plus sobre,
- Vers un territoire énergétiquement et économiquement plus autonome,
- Vers un territoire plus résilient face au changement climatique.



TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

2.B.1 Consommations énergétiques

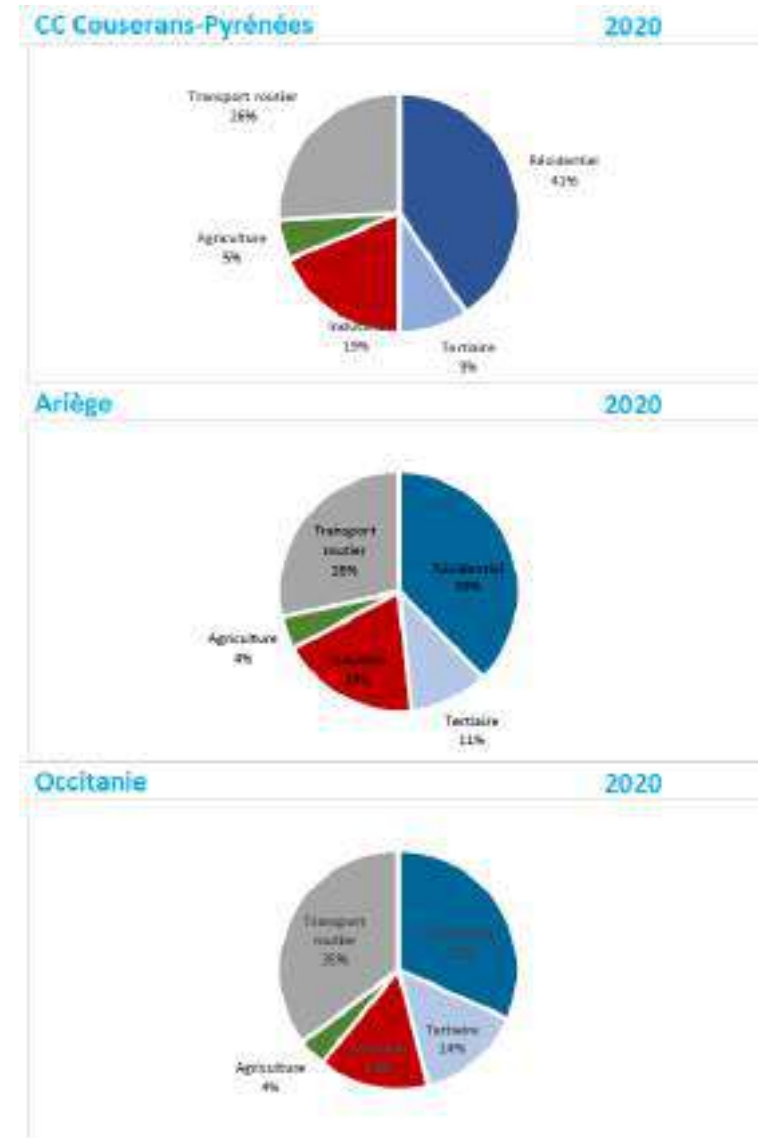
Un profil énergétique marqué par les consommations énergétiques des secteurs résidentiel, du transport et de l'industrie

D'après les données de l'AREC Occitanie, les consommations d'énergie finale du territoire de la CCCP s'élèvent à 712 GWG en 2020 majoritairement associées au secteur résidentiel (41%), du transport (26%) et de l'industrie (19%). Les consommations d'énergie finale du territoire de la CCCP représentent 21,5 % des consommations d'énergie finale du département de l'Ariège et 0,6% de la région Occitanie.

Les consommations d'énergie du secteur résidentiel sont à 69 % liées au chauffage, à 8 % à l'eau chaude sanitaire et les 23 % restants aux autres consommations d'électricité. L'âge du parc de logement et le type de chauffage dans le Couserans participent à expliquer le poids de ce secteur.

Le secteur du transport représente quant à lui 185 GWh en 2020 soit 26 % des consommations d'énergie finale du territoire de la CCCP. Ce secteur marque également la forte dépendance du territoire à l'usage d'énergies fossiles dans ses déplacements.

Les industries consomment, quant à elles, environ 19 % des consommations d'énergie finale du territoire, dont 69% de ces consommations sont liées à l'activité papetière.



▲ Répartition des consommations d'énergie du territoire, de l'Ariège et de l'Occitanie (%) – Données AREC Occitanie (2020)



TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

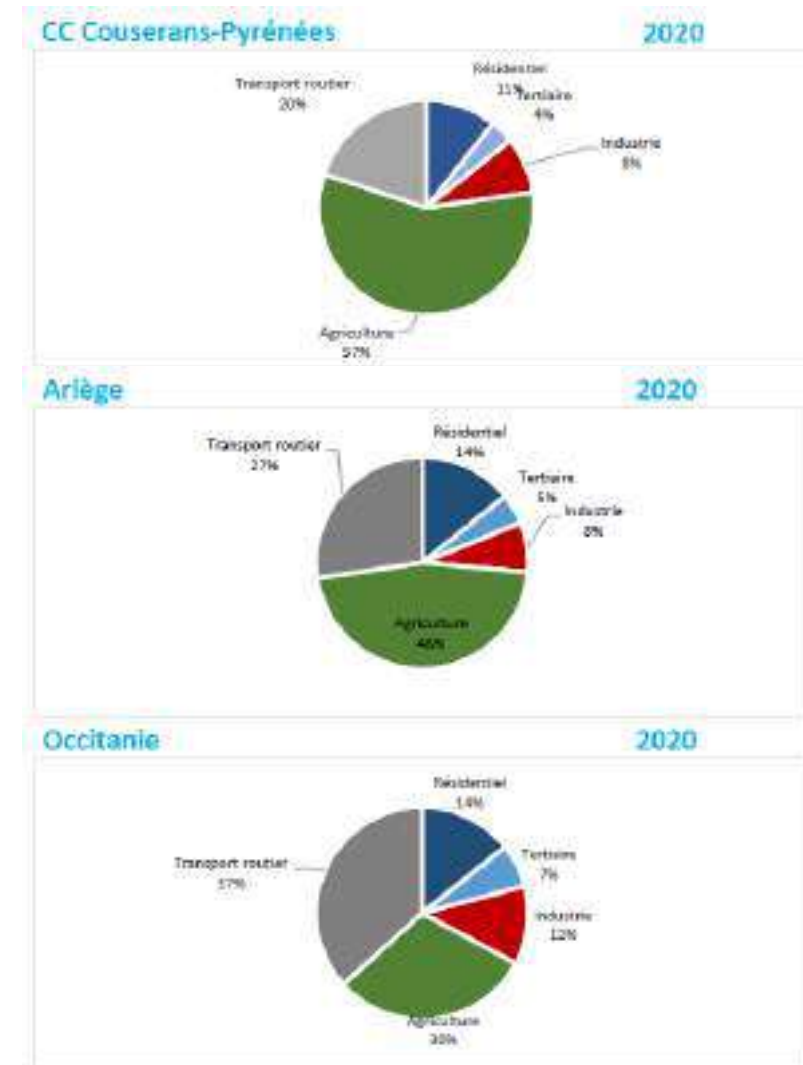
2.B.2 Emission de Gaz à Effet de Serre (GES)

Des Gaz à Effet de Serre principalement émis par l'activité agricole et le transport de personnes

D'après les données de l'AREC Occitanie, les émissions de GES (hors UTCAF) du territoire de la CCCP s'élevaient à 242 ktCO₂eq.

Le secteur agricole génère annuellement 139 kteqCO₂ soit environ 57 % des émissions de la communauté de communes. L'activité d'élevage représente à elle seule 124 448 teqCO₂. Il s'agit majoritairement d'émissions de méthane provoquées par la fermentation entérique et de protoxyde d'azote liées à l'épandage du fumier.

Le deuxième poste d'émission de GES est le secteur des transports de personnes et de marchandises, avec plus de 48 kteqCO₂ émis soit près de 20 % des émissions de GES de la CCCP. Dans le Couserans, plus de 90 % des déplacements quotidiens s'effectuent en voitures individuelles.



▲ Répartition des émissions de GES du territoire, de l'Ariège et de l'Occitanie (%) – Données AREC Occitanie (2020)



TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

2.B.3 Production d'énergies renouvelables (EnR)

La production d'énergies renouvelables

En 2020, le territoire de la CCCP dispose d'une puissance installée en EnR électrique de 76,5 MW et d'une puissance installée en EnR thermique de 3,1 MW. Au total, 344,3 GWh ont été produit sur le territoire de la CCCP en 2020 toutes énergies renouvelables confondues.

La production d'électricité renouvelable provient à 98% de la filière hydroélectrique. Le solaire photovoltaïque représente 2% de la production. Depuis 2012, ce dernier a connu une forte croissance en passant de 5,5 GWh/an (169 sites) à 8,6 GWh/an (275 sites) en 2016, soit une progression de +69%.

La production de chaleur renouvelable provient majoritairement de la Biomasse et plus particulièrement la filière Bois Energie (98%). La production de Biogaz représente 2% de la production.

Depuis 2021, Saint-Girons dispose d'une maison de santé utilisant la géothermie sur nappe pour le chauffage et le geocooling pour le confort d'été.

Evolution de la production EnR électrique

		2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Hydroélectricité*	GWh	226,2	217,9	182,7	183,3	159,4	194,8	145,5	205,1
Eolien	GWh	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
PV	GWh	2,9	3,1	3,6	3,7	3,7	3,7	4,0	4,3
TOTAL	GWh	229,1	221,0	186,3	187,0	163,1	198,5	149,5	209,5

Evolution de la production EnR thermique

		2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
B.MET th	GWh	5,3	5,3	5,3	5,3	5,3	5,3	5,3	5,3
BOIS CA	GWh	3,1	3,3	3,4	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5
BOIS DOM	GWh	155,7	124,9	133,2	143,2	139,2	135,1	136,2	126,0
AUTRE CHALEUR ENR RESEAUX	GWh	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
TOTAL	GWh	164,0	133,4	141,8	152,0	148,0	143,8	145,0	134,8

BOIS DOM correspond à la chaleur issue de la filière bois du secteur résidentiel (DOM=Domestique)

▲ Production en énergies renouvelables du territoire – Données AREC Occitanie (2020)



TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

2.B.3 Production d'énergies renouvelables (EnR)

Le potentiel de production

D'après le rapport final de l'appel à projets Ademe/Region 2018, la CCCP et donc la commune de Saint-Girons possède un ensoleillement intéressant pour le développement de systèmes photovoltaïques ou de production d'eau chaude sanitaire.

Il s'agit là du plus gros potentiel sur le territoire. Plusieurs projets sont suivis ou ont été initiés par l'intercommunalité :

- Projets innovants (agrivoltaïque, photovoltaïque flottant),
- Projet au sol,
- Projet d'opérations groupée,
- Sur le bâti public (toitures et parkings),
- Ombrières sur parkings.

Le bois énergie est une des filières ENR avec le plus de potentiel de développement sur ce territoire, le potentiel de production supplémentaire est évalué à 119 GWh pour 2050.

Le PCAET avait surévalué le potentiel de méthanisation sur le territoire. Toutefois, de potentiels micro projets à la ferme ont été identifiés, ainsi qu'un projet de territoire autour de Saint-Girons ou Saint Lizier qui permettrait d'absorber les biodéchets du territoire.

Concernant l'hydroélectricité, le gisement du territoire est déjà très fortement exploité mais des projets prometteurs ont pu être identifiés.

	Données stratégie PCAET			Évaluation SOLAGRO		
	2016	Potentiel sup	Potentiel total	2016	Potentiel sup	Potentiel total
	GWh	GWh	GWh	GWh	GWh	GWh
Solaire PV toitures	9	66	75	9	66	75
Solaire PV au sol	Non détaillé			0	63	63
Solaire thermique	0	42	42	0	15	15
Bois énergie Production	134	41	175	108	119	227
Bois énergie Conso	Non détaillé			103	39	142
Biogaz/Méthanisation	2,8	82	85	2,8	57	60
Centrale hydroélectrique	122	4	127	122	4	127
Eolien	0	0	0	0	0	0
Géothermie	0	5	5	0	5	5
Industrie verte (énergie fatale)	0	23	23	0	23	23
TOTAL	267	264	631	268	326	596

▲ Gisement par type d'EnR sur la CCCP – Rapport final de l'appel à projets ADEME/Region (2022)

Sur la commune de Saint-Girons, deux projets sont en cours :

- L'étude de chaleur renouvelable pour le bâtiment de la gare et la mise en place d'ombrières photovoltaïques sur le site,
- Un chauffage provenant de géothermie ou de bois énergie pour le projet de centre culturel.



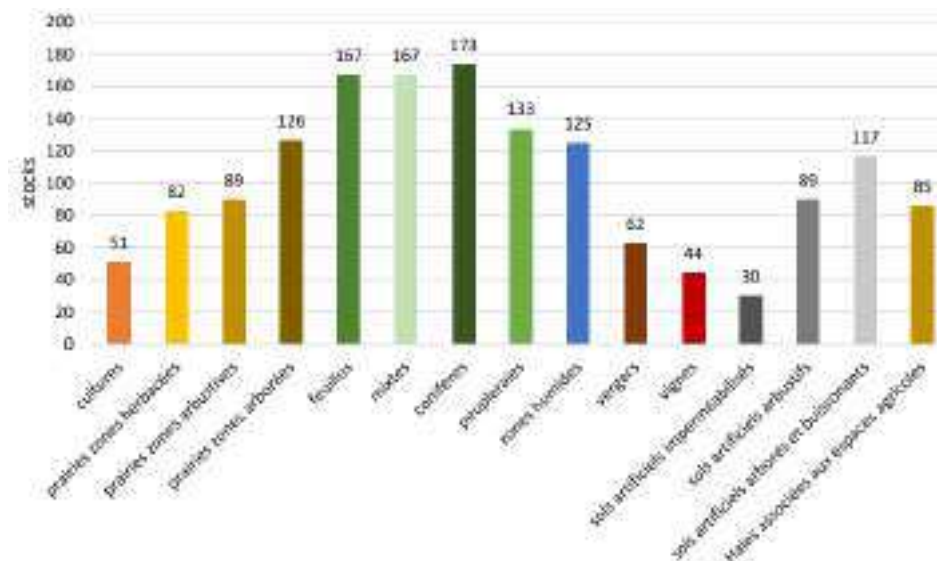
TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

2.B.4 Séquestration carbone

Une séquestration carbone

Les sols sont des puits de carbones, réservoirs naturels qui absorbent le carbone de l'atmosphère et contribuent à diminuer la concentration de CO² atmosphérique.

Sur le territoire de la CCCP, la séquestration nette de CO² annuelle est estimée à 539 000 Teq CO² représentant plus de 132 % des émissions totales de GES du territoire.



▲ Stocks de référence par occupation du sol de la CCCP (tC/ha) – Diagnostic du PCAET de la CCCP (2012)

		Stocks de carbone (tCO ₂ eq)
Forêt		62 249 870
Prairies permanentes		12 852 532
Cultures	Annuelles et prairies temporaires	3 771 788
	Pérennes (vergers, vignes)	
Sols artificiels	Espaces végétalisés	87 803
	Imperméabilisés	117 782
Autres sols (zones humides)		39 699
Produits bois (dont bâtiments)		204 340
Haies associées aux espaces agricoles		0

▲ Séquestration brute de CO₂ sur le territoire de la CCCP – Diagnostic du PCAET de la CCCP (2012)



▲ Prairies sur la commune – StreetView



2.B LA TRANSITION ENERGETIQUE

SYNTHÈSE



FAIBLESSES

- ▶ Un territoire très dépendant de la voiture individuelle générant des consommations énergétiques et des émissions de GES importantes
- ▶ Un parc de logement consommateur d'énergie (38% des consommations énergétique en moyenne sur le territoire intercommunal)



ATOUTS

- ▶ Un potentiel de production d'énergie renouvelable à encourager
- ▶ Une séquestration carbone

Enjeux pour le PLU

- **Encourager un urbanisme dense pour diminuer les émissions de GES**
- **Améliorer les performances énergétiques de l'habitat**
- **Préserver les principaux puits de carbone**
- **Favoriser la synergie des actions d'atténuation et d'adaptation au dérèglement climatique**



2.C

LES MOBILITÉS ET L'ACCÈS
AU NUMÉRIQUE



2.C LES MOBILITÉS ET L'ACCÈS AU NUMÉRIQUE

2.C.1 Le réseau routier

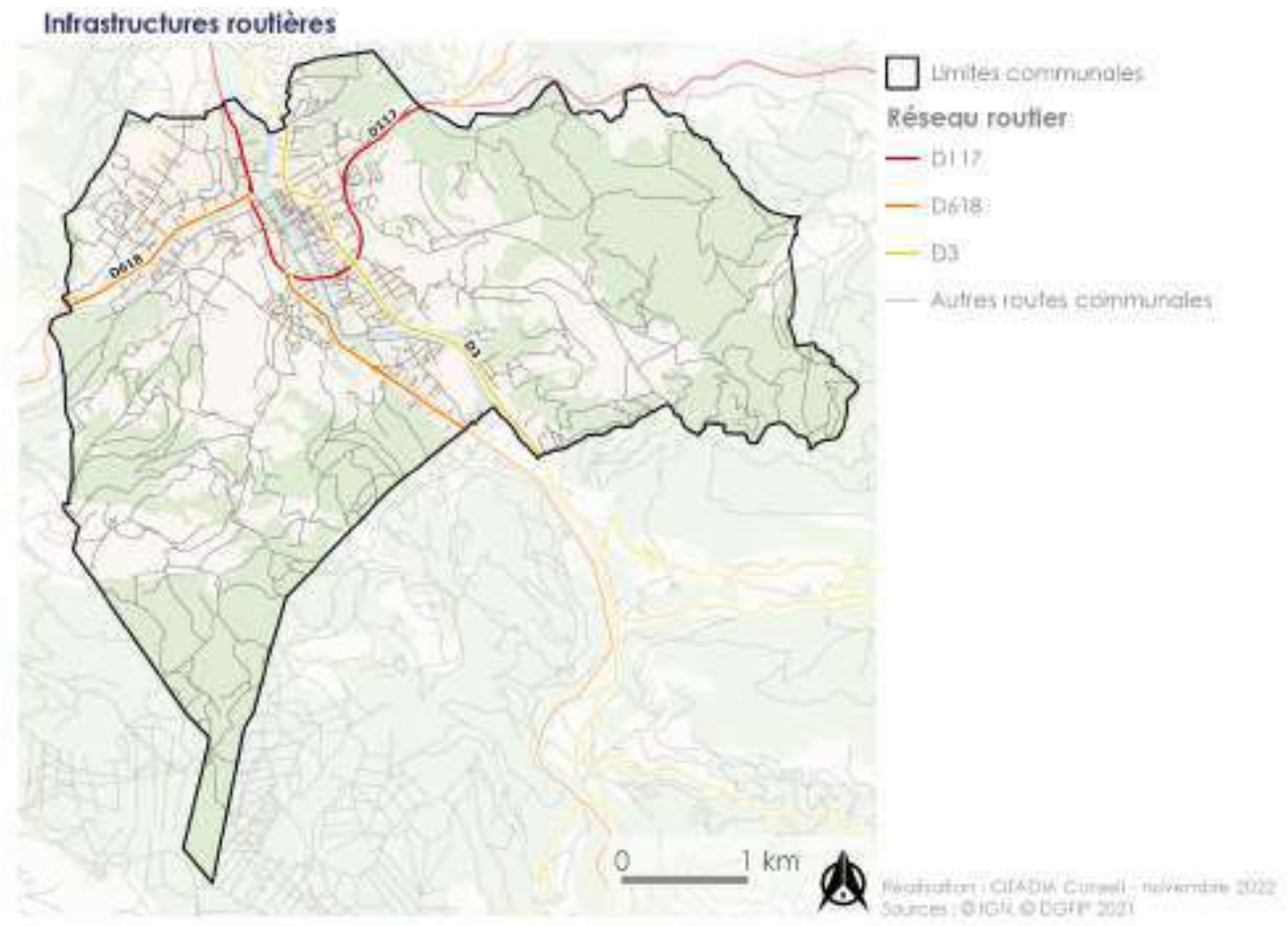
Les routes structurantes du bassin de Saint-Girons

Comme l'ensemble de la vallée du Couserans, Saint-Girons est desservie par la RD 117 depuis l'autoroute A64. Une partie de ce tracé a été aménagée en 2*2 voies sur un tronçon au niveau de Prat Bonrepaux mais cette desserte souffre d'une traversée en agglomération sur 7 kilomètres entre Lorp Sentaraille et Montjoie.

Cette route départementale 117 entoure la ville et connecte la vallée du Salat à la route de Foix en utilisant un contournement (qui emprunte les emprises des voies ferrées disparues).

Le centre-ville est tangenté à l'ouest par la RD 618 qui relie la vallée du Lez à celle du Salat par l'intermédiaire du boulevard Général de Gaulle. Sur la rive droite du Salat, la RD4 remonte la vallée du Salat.

Saint-Girons dispose donc d'un réseau routier rayonnant dans les vallées principales et qui converge vers un « contournement » formé par le boulevard Général de Gaulle.





2.C LES MOBILITÉS ET L'ACCÈS AU NUMÉRIQUE

2.C.1 Le réseau routier

➤ Une forte dépendance à l'automobile

Saint-Girons est le pôle urbain principal d'un bassin de vie relativement autonome. **Le relief du territoire (la convergence des vallées) et le nombre d'emplois importants du pôle urbain expliquent notamment la convergence des principaux flux quotidiens.** De plus, seuls 17% des déplacements domicile-travail sortent du territoire, la majorité des trajets internes étant effectuée entre les communes voisines de Saint-Girons et Saint-Lizier. Ces trajets font en moyenne 10,6 km.

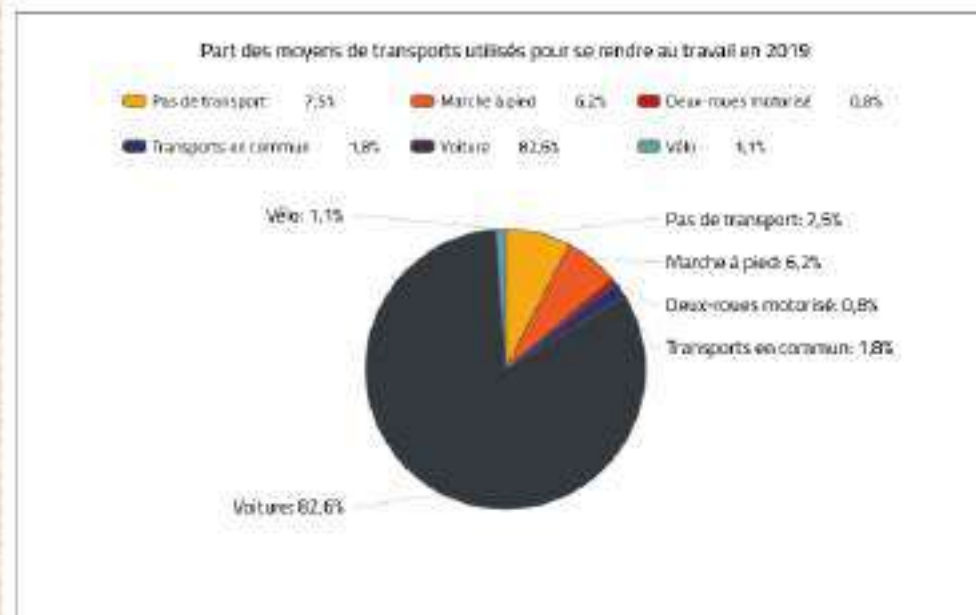
Les déplacements pour se rendre au travail sont largement réalisés en voiture, à 76,6%, alors que la part modale du vélo se trouve autour de 2% à l'échelle du de Saint-Girons. 11,6% sont effectués à pied, 5,7% en marchant et 3% en transport en commun. Des marges de progression existent donc pour le vélo et la marche à pied.

A l'échelle intercommunale, le croisement des enjeux territoriaux de précarité sociale et de mobilité fait apparaître des zones où les enjeux d'accessibilité aux services de mobilité s'expriment avec acuité. En effet, les faibles capacités de mobilité des zones de haute altitude peuvent renforcer, selon les ménages, la situation de précarité sociale. **La situation est particulièrement vraie pour la frange sud de la ville de Saint-Girons.**

Saint-Girons



CC Couserans-Pyrénées





2.C LES MOBILITÉS ET L'ACCÈS AU NUMÉRIQUE

2.C.1 Le réseau routier

➤ Des chemins ruraux et de randonnées reflet d'un territoire de nature

Au niveau territorial, la ville de Saint-Girons est une ville étape pour les visiteurs en direction du Mont Valier, de Guzet ou des vallées alentours.

De nombreux chemins, sentes permettent des connexions entre les quartiers ou le centre bourg.

On peut citer le chemin du Marsan et des Lauriguères qui permettent de descendre vers le centre, le chemin de Lanes qui connecte la route de Saudech à Beaugard ; le chemin en bordure du Salat qui connecte le centre aux équipements, le réseau de sentes en coeur d'ilots (Valier) et qui s'appuie sur les murets des jardins familiaux...

13 chemins de randonnées sont répertoriés dans les communes voisines proches : **ils permettent parfois de bénéficier de vues sur les vallées de Saint Girons et de mieux comprendre son « arrière-pays ».**

Plan Départemental de la Randonnée – Source : Ariège



▲ Illustrations de chemins de randonnées sur Saint-Girons / Source : Citadia Conseil



2.C LES MOBILITÉS ET L'ACCÈS AU NUMÉRIQUE

2.C.1 Circuler à Saint-Girons

➤ Révision du « plan de circulation, déplacement et Stationnement »

Une étude a été menée permettant d'obtenir une photographie de la circulation et du stationnement sur le centre-ville de Saint-Girons.

Le dispositif comprend :

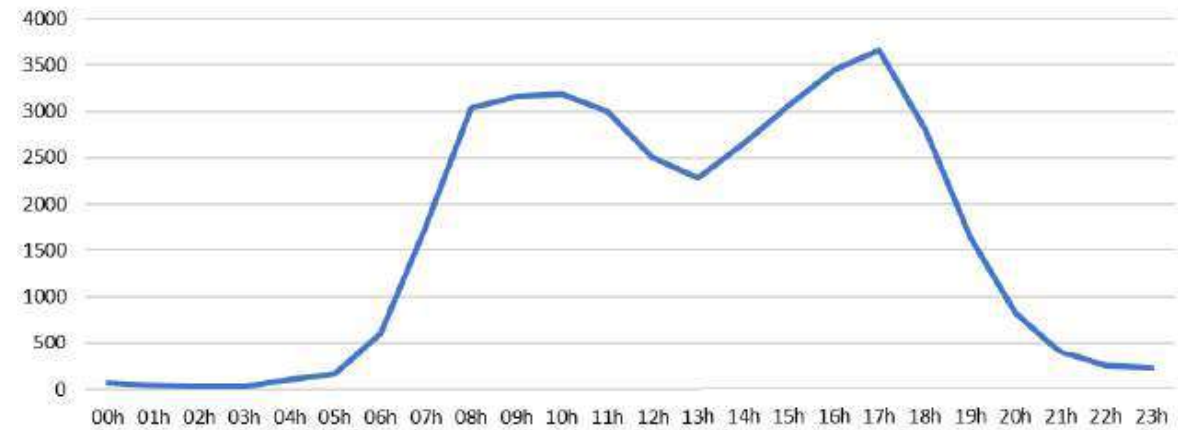
- 8 comptages directionnels aux heures de pointe
- 7 comptages automatiques
- Un périmètre d'enquête de stationnement avec relevé du taux d'occupation des diverses sections sur 5 passages dans la journée.

Une synthèse des résultats du diagnostic circulation fait état de près de **12 000 véhicules dans les deux sens sur le pont de l'Avenue François Camel.**



▲ Illustration Avenue François Camel / Source : Citadia Conseil

Evolution horaire des flux un jour de semaine tous postes confondus



Source : Diagnostic Circulation

L'INDICATEUR AU MICROSCOPE

L'heure de pointe soir (HPS) est la période la plus chargée du secteur L'HPM (Matin) et l'HPS sont les mêmes en 2019 et en 2020

La pratique du vélo pour les déplacements sur Saint-Girons est très peu répandue. La plupart des carrefours ne comptabilisent qu'une dizaine de vélo sur une heure.

La commune ne s'étalant pas sur des distances trop importantes, il est assez facile de réaliser un déplacement à pied pour de courts itinéraires. **Ce mode est aujourd'hui d'avantage sécurisé et utilisé que le vélo.**



2.C LES MOBILITÉS ET L'ACCÈS AU NUMÉRIQUE

2.C.1 Circuler à Saint-Girons

Des problématiques ont été observées lors de l'étude :

Stationnement sauvage (square Balagué)

Stationnement illicite (place Buffelan)

Stationnement non matérialisé (le long du Champ de Mars)

Véhicules ventouses

Stationnement parfois gênants sur certaines rues étroites (exemple la rue des Jacobins).



▲ Illustrations de chemins de randonnées sur Saint-Girons / Source : Citadia Conseil

- Zone résidentielle :**
- Taux de congestion un peu plus faible en journée / rotation assez faible si les résidents ne vont pas au travail
 - Ventouses et illicites présents en grand nombre



- Zone commerciale/administrative :**
- Taux de congestion très fort en journée et faible le matin et le soir en dehors des ouvertures de commerces et activités.
 - Rotation faible (hors zone bleue respectée)
 - Ventouses et illicites présents notamment sur la rue des Jacobins dans l'hyper centre



2.C LES MOBILITÉS ET L'ACCÈS AU NUMÉRIQUE

2.C.1 Circuler à Saint-Girons

➤ **Un stationnement faisant partie du paysage urbain de la ville**

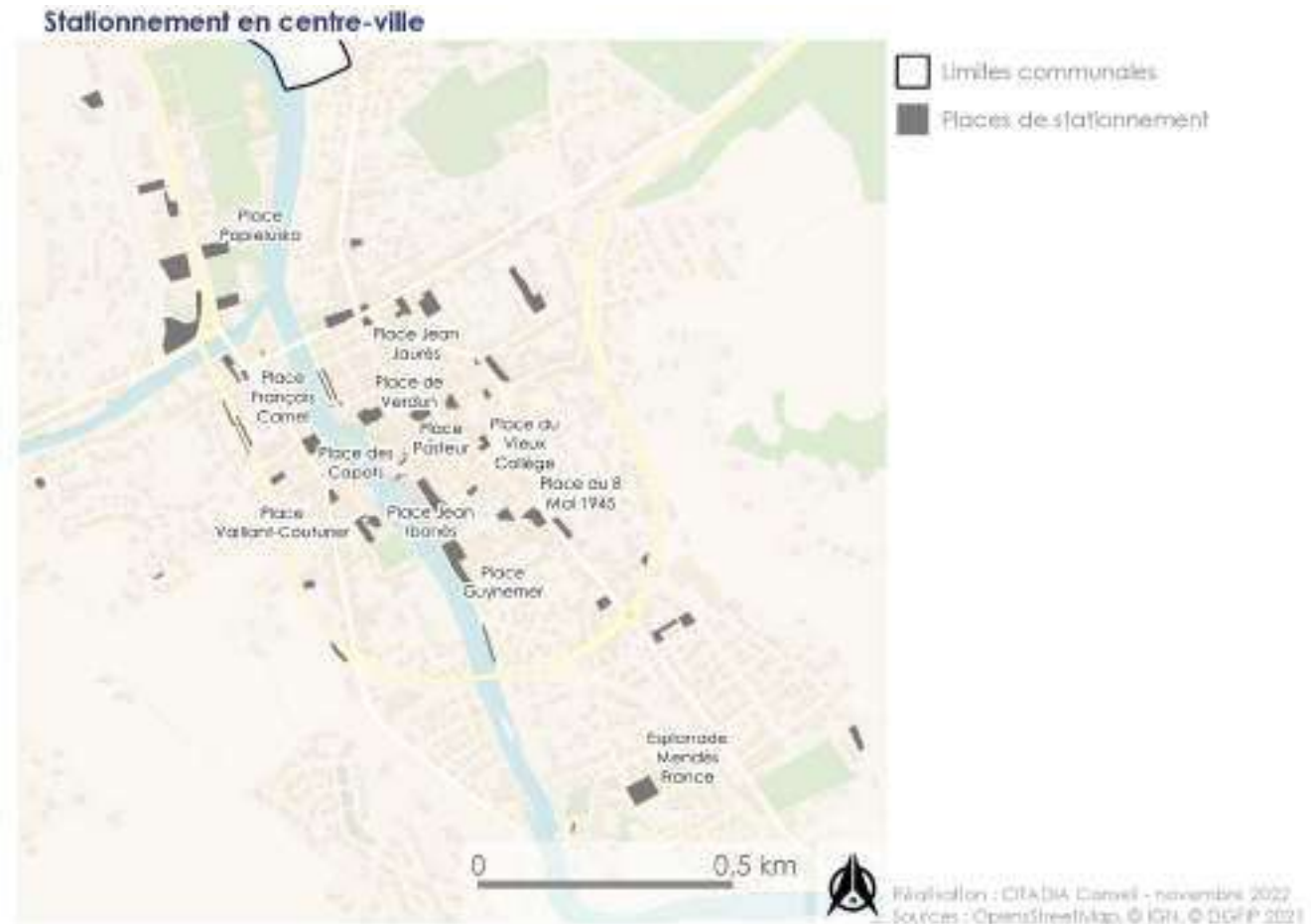
Saint-Girons propose une offre de stationnements diversifiée rappelant également l'omniprésence de la voiture :

- 1 158 places dont 794 places matérialisées, 364 places non matérialisées
- 40 places spécifiques dont environ 25 places PMR et 15 places de taxi.

Quelle place pour la voiture dans une ville de demain ?

Indispensable sur le territoire, la voiture ne disparaîtra pas du centre-ville. L'objectif est d'inscrire dans le temps un projet territorial de réduction de l'usage automobile pour des trajets courts. Mais également de renforcer l'usage de modes doux, de sécuriser les voiries et de développer les mobilités alternatives (covoiturage, autopartage...).

La qualité ainsi que le localisation des stationnement devra permettre de fluidifier la circulation au centre ville et de prioriser des poches de stationnements.





2.C LES MOBILITÉS ET L'ACCÈS AU NUMÉRIQUE

2.C.1 Circuler à Saint-Girons

- **Propositions d'aménagement pour stationner à Saint-Girons : les résultats de l'étude de stationnement et circulation**

Réglementation du stationnement en centre-ville

- **Matérialisation de places de stationnement** (Rue du Champ de Mars, parking Tribunal d'Instance, rue Trinque)
- **Extension de la zone bleue qui montre son efficacité sur :**
 - Le Square Balagué
 - La rue Gambetta
 - Une partie du parking Bd Frédéric Arnaud
- **Ajout de places « Arrêts Minutes »** (Place Jaurès Place Pasteur, Place Hotel de Ville pour augmenter la rotation et limiter les possibles véhicules ventouses du centre)
- **Matérialisation des places** sur les rues étroites du coeur de ville afin d'éviter les problèmes d'entrecroisement
- **Renforcement des contrôles** de la zone bleue et des arrêts minutes
- **Optimisation/extension de l'aire de stationnement « covoiturage »** au droit du giratoire Bd Général

Réglementation du Cœur de Ville

- Extension de la zone de rencontre sur le coeur de ville, afin de favoriser les déplacements doux et réduire la place de l'automobile La zone de rencontre permettrait également de s'affranchir des règles de mise aux normes des trottoirs pour la plupart des voiries du centre ville
- Maintien des zones bleues rue de la République et Place Pasteur, voire création de places arrêts minutes pour améliorer la rotation
- Passage en zone 30 du reste du centre ville (intérieur du Bd Général de Gaulle) avec notamment la rue de Villefranche, l'Avenue Gallieni, la rue Tivoli, le Bd Frédéric Arnaud, l'Avenue d' Aulot ou l'Avenue François Camel Ceci vise à réduire les vitesses VL, limiter le shunt à travers le centre, sécuriser les échanges modes doux, et également, hiérarchiser les voiries de Saint Girons (cœur de Ville en zone de rencontre, première couronne de l'hyper centre en zone 30 contournement Bd Général de Gaulle à 50 km/h)



▲ Illustration Avenue François Camel / Source : étude stationnement et circulation



2.C LES MOBILITÉS ET L'ACCÈS AU NUMÉRIQUE

2.C.3 Circuler à Saint-Girons

➤ *Un plan global de déplacements comme document cadre à l'échelle du Couserans*

Le plan global de déplacements (PGD) du Couserans consiste en la mise en œuvre d'un projet de territoire partagé, relatif à l'amélioration des conditions d'organisation de la mobilité sur la partie ouest du territoire du parc naturel régional (PNR) des Pyrénées Ariégeoises. La réalisation du PGD s'est articulée autour de deux étapes : l'établissement d'un diagnostic prospectif (phase 1) suivi, d'une proposition d'actions (phase 2).

Parmi ces actions, plusieurs projets sont en cours ou à l'étude :

- *Navette urbaine desservant l'agglomération*
- *Pôle d'échanges multimodal*
- *Maison de la Mobilité*
- *Liaison entre les voies vertes*
- *Extension du dispositif Rezo Pouce*

Des actions prévoiront également de créer et de valoriser les parkings de proximité et en entrées de bourg, ainsi que de repenser le principe des zones de stationnement



2.C LES MOBILITÉS ET L'ACCÈS AU NUMÉRIQUE

2.C.1 Circuler à Saint-Girons

➤ Pôle d'échanges multimodal (PEM) routier de St-Girons (09)

L'ancienne gare comme site d'implantation du PEM

Il existait une gare ferroviaire à St-Girons (desserte vers Foix et Boussens et projet vers l'Espagne) qui a été fermée au trafic de voyageurs en 1969 et aux marchandises en 1991.

Le bâtiment de la gare a été conservé et a été acquis par la commune de St-Girons.

Aujourd'hui, ce bâti héberge plusieurs activités :

- Un service dédié aux usagers souhaitant des renseignements sur les transports existants du territoire. Le site est appelé « Espace multimodal ».
- La Maison des chemins de la Liberté : espace d'exposition traitant de tous les événements se rapportant au passage des Pyrénées (en particulier dans le Couserans) lors de la seconde guerre mondiale.
- Les locaux de l'entreprise « Horizon Vertical », spécialisée dans les activités de pleine nature.

Le site de l'ancienne gare ferroviaire est aujourd'hui identifié comme un point de convergence de différentes lignes de cars. La CCCP souhaite affirmer cet usage en le transformant en Pôle d'Echange Multimodal routier. Le projet s'inscrit dans l'Aménagement d'un pôle d'échanges multimodal pour le Couserans » fixée par le Plan Global de Déplacements (PGD) du Couserans.



Ancienne Gare de Saint-Girons / Source : Citadia Conseil



2.C LES MOBILITÉS ET L'ACCÈS AU NUMÉRIQUE

2.C.1 Circuler à Saint-Girons

En avril 2019, la CC Couserans Pyrénées a sollicité la Région pour intégrer le dispositif PEM.

Le PEM présent dans le Schéma des mobilités douces

Le Pôle d'échanges est également identifié dans le diagnostic du Schéma des mobilités actives. Dans ce cadre, le schéma cyclable de la CC Couserans Pyrénées prévoit l'aménagement d'une voie cyclable sur la RD 117, qui permettrait d'établir la connexion avec la voie verte V81 (qui va être prolongée jusqu'à St-Girons).



Schéma des mobilités actives CCCP

Le PEM inséré dans un projet public d'aménagement de l'entrée de ville

En parallèle, le Département de l'Ariège porte un projet d'aménagement routier entre les communes de Saint-Girons et de Saint-Lizier. Il comprend trois volets :

- **L'aménagement de la Voie verte** entre le giratoire du CHAC et le futur giratoire à l'entrée de Saint-Girons, permettant une continuité de la V81 venant de Prat-Bonrepaux (bientôt raccordée à la Haute-Garonne),
- **La création d'une nouvelle voie routière** entre l'entrée de St-Girons et le giratoire de Balagué, sur l'emprise de l'ancienne voie ferrée,
- **Le réaménagement du giratoire** Balagué à St-Girons.

En parallèle de ce projet, il est envisagé de requalifier la RD 117, permettant de supporter un trafic moins dense et sécurisé pour les modes doux.



Schéma de principe du projet de sécurisation de l'entrée Ouest de St-Girons. Réalisation ARAC-octobre 2020.



2.C LES MOBILITÉS ET L'ACCÈS AU NUMÉRIQUE

2.C.1 Circuler à Saint-Girons

Le pôle d'échange sera localisé sur l'emprise de l'ancienne gare ferroviaire. Il a vocation à centraliser les différentes offres de transport sur le territoire (TAD, navette urbaine, lignes régionales)

C'est un lieu qui pourra également proposer des services de location de vélo (et VAE), de véhicule en autopartage ...Il pourra également être identifié comme point de rencontre pour le covoiturage.

L'offre de mobilité du PEM à prévoir :

- Offre de stationnement : L'aménagement d'une 50aine de places de stationnement dont des places pour les PMR des places pour le rechargement des véhicules électriques, déposes minutes, places de taxis, regroupement des différents arrêts (départs et terminus) des lignes liO et implantation de 6 quais
- Modes doux : box sécurisés et des arceaux, abris-bus et bancs, panneau d'information dynamique et signalétique d'arrêt de chaque ligne.
- Covoiturage : Places matérialisées avec une signalétique associée.



Schéma des mobilités actives CCCP



2.C LES MOBILITÉS ET L'ACCÈS AU NUMÉRIQUE

2.C.1 Circuler à Saint-Girons

➤ L'offre de transport en commun sur Saint-Girons

St-Girons est aujourd'hui desservie par des offres de cars :

- Lignes liO Car :

- ligne 452 Toulouse <> BousSENS <> St-Girons <> Guzet :

Pour l'année 2019, il y a eu 65 238 passagers sur la ligne entre Toulouse et St-Girons, dont 15 338 à l'arrêt St-Girons, Place des Capots (départ de la ligne) et 4 032 à l'arrêt LEP Berges, face au futur PEM, soit 19 370 montées à St-Girons, soit 30% de la fréquentation. Cette ligne dispose d'un arrêt à l'ancienne gare.

- ligne 454 St-Girons <> Foix

En 2018, la fréquentation a été de 21 048 trajets et 22 500 en 2019, traduisant une augmentation de près de 7 % sur l'ensemble de la ligne. Cette ligne dispose d'un arrêt à l'ancienne gare.

ligne 455 Sentein <> St Lary <> Castillon en Couserans <> St Girons

En 2018, la fréquentation a été de 1 041 trajets et 862 en 2019 (déc. non disponible). Cette ligne dispose d'un arrêt à proximité de l'ancienne gare.

ligne 457 Saint-Lizier <> Saint-Girons <> Aulus <> Massat

L'offre des lignes 454-455 et 457 bien qu'étant de nature commerciale, répond malgré tout aux principaux flux pendulaires des scolaires. Leur couverture hors des temps scolaires est donc réduite et les arrêts sont différenciés selon les horaires.



Source : La Région

L'INDICATEUR AU MICROSCOPE

L'offre Lio est capitale dans les déplacements des jeunes. Que ce soit pour rejoindre Saint-Girons pour y étudier (souvent en internat car les élèves peuvent venir de loin) ou pour se déplacer sur son temps extra-scolaire et week-end dans des villes (Toulouse, Foix, Saint-Gaudens).



2.C LES MOBILITÉS ET L'ACCÈS AU NUMÉRIQUE

2.C.1 Circuler à Saint-Girons

➤ Ligne de transport à la Demande

La CCPC assure un service de transport à la demande, issu des TAD déjà existants avant la fusion des intercommunalités et qui pour certains existent depuis une vingtaine d'années. Ce service fonctionne du domicile à arrêt (aller) et d'arrêt à domicile (retour).

Ce service, sur réservation, fonctionne le mardi, mercredi, vendredi et samedi avec 1 AR le matin et 1 AR l'après-midi et parfois sur certains secteurs le jeudi ; ainsi qu'un lundi sur deux pour se rendre à la Maison France Service de Saint-Girons.

A ce jour, un des arrêts du TAD à St-Girons se trouve à l'ancienne gare.

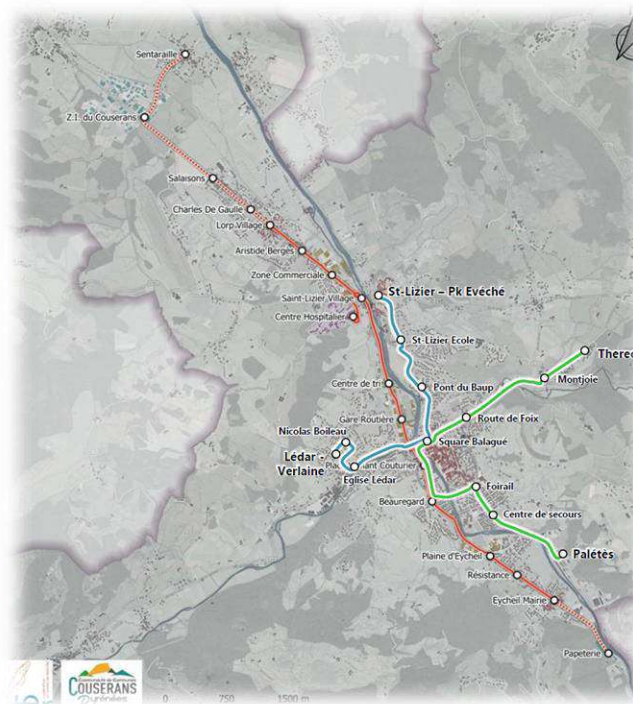
La fréquentation sur l'année 2019 a été de 7 111 voyages dont 5 785 depuis et vers St-Girons, soit près de 81 %.

➤ Navette urbaine

Il s'agit pour le moment d'une expérimentation qui s'est déroulée le samedi, jour de marché à St-Girons, pendant la période estivale 2019 ainsi que pendant les fêtes de fin d'année 2019. La CCCP est accompagnée par un prestataire afin d'étudier la viabilité économique d'un tel service et ses modalités de mise en œuvre.

L'ancienne gare est l'un des points d'arrêts de cette navette.

Dans la perspective de la création du pôle d'échanges et de la suppression des arrêts de car en centre-ville, la mise en place d'une navette quotidienne permettra ainsi de faciliter le rabattement des usagers depuis et vers le pôle d'échanges.



Réservation:
05.34.14.01.72

TARIF UNIQUE
2€
PAR TRAJET

LISTE DES ARRÊTS

SAINT-GIRONS	
1	Stade LP Camel
2	Parc des Expositions (Foirail)
3	Eglise Saint-Veller
4	Place des Capots
5	Square Balagué
6	Gare
SAINT-LIZIER	
7	Maison de Retraite Hector d'Ossun
8	Centre Hospitalier
9	Cathédrale
10	Chanteraine



2.C LES MOBILITÉS ET L'ACCÈS AU NUMÉRIQUE

2.C.1 Circuler à Saint-Girons

➤ Modes alternatifs

Réseau d'autostop participatif : **Rézo Pouce**

Ce réseau est en place à St-Girons depuis mars 2019. Environ 60 personnes y sont inscrites (conducteur et passager confondus). Ce réseau n'étant pas encore présent à Foix, un projet de connexion est en cours.

Un arrêt existe au niveau de l'ancienne gare. Cependant, il n'existe pas de places dédiées, seul un mât indiquant un point d'arrêt est présent.

Plusieurs aires de covoiturage officielles ou informelles existent sur le territoire notamment sur les 4 axes routiers en étoile autour de Saint-Girons. Le site de l'ancienne gare de Saint-Girons est un point de rendez-vous utilisé pour le covoiturage et Rézo Pouce.



▲ Rézo Pouce / Source : Citadia Conseil



▲ Aire de covoiturage officielle / Source : Citadia Conseil



▲ Aire de covoiturage informelle / Source : Citadia Conseil

➤ Ligne commerciale à destination du Pas de la Case

Il s'agit d'un service commercial, effectuant 2 allers-retours / semaine (mercredi et samedi) entre Saint-Girons et le Pas De La Case, en Andorre.

Son arrêt à St-Girons se situe sur le parking du lycée A Berges.



2.C LES MOBILITÉS ET L'ACCÈS AU NUMÉRIQUE

2.C.1 Circuler à Saint-Girons

➤ Aménagements cyclables

Les aménagements cyclables sont relativement limités en dehors de l'axe principal de la véloroute V81 qui traverse le territoire d'Est en Ouest. La **véloroute V81** (46 kms majoritairement en site propre) est l'itinéraire développé malgré une coupure de 4km dans la traversée de Saint-Girons. La mise en continuité de l'axe cyclable dans la traversée de Saint-Girons figure parmi les axes prioritaires du Schéma Modes Actifs de l'agglomération de Saint-Girons.

A ce titre, elle fait l'objet de plusieurs études portées par le Département, la commune et l'intercommunalité. Dans le cadre de l'appel à projet AVELO2, l'intercommunalité souhaite porter la réalisation d'un Plan Vélo sur l'ensemble de son périmètre et aboutir à un schéma directeur cyclable.



La **résorption de la discontinuité** de la V81 revêt un intérêt cyclotouristique fort mais également pour les déplacements du quotidien entre St-Girons et la zone commerciale de Saint-Lizier.



2.C LES MOBILITÉS ET L'ACCÈS AU NUMÉRIQUE

2.C.1 Circuler à Saint-Girons

➤ Une voie verte qui sera finalisée avec cet aménagement

Le projet permettra ainsi la jonction de la voie verte Foix/Saint-Girons à celle de Saint-Lizier à Lacave, sans oublier la connexion à la voie verte aménagée par le Département de la Haute-Garonne. Le projet du Département de l'Ariège est d'installer un tronçon de plus d'un kilomètre de voie verte sur l'ancienne voie ferrée, de La Poste au giratoire du CHAC.

Une voie ferrée qui ne sera donc pas bitumée mais bien valorisée, à l'image des 42 km déjà réalisés entre Saint-Girons et Foix. Avec, en prime, la vue sur le Salat et le majestueux décor de la Cité de Saint-Lizier.



▲ Ancien chemin de fer réhabilité en voie verte / Source : Citadia Conseil



2.C LES MOBILITÉS ET L'ACCÈS AU NUMÉRIQUE

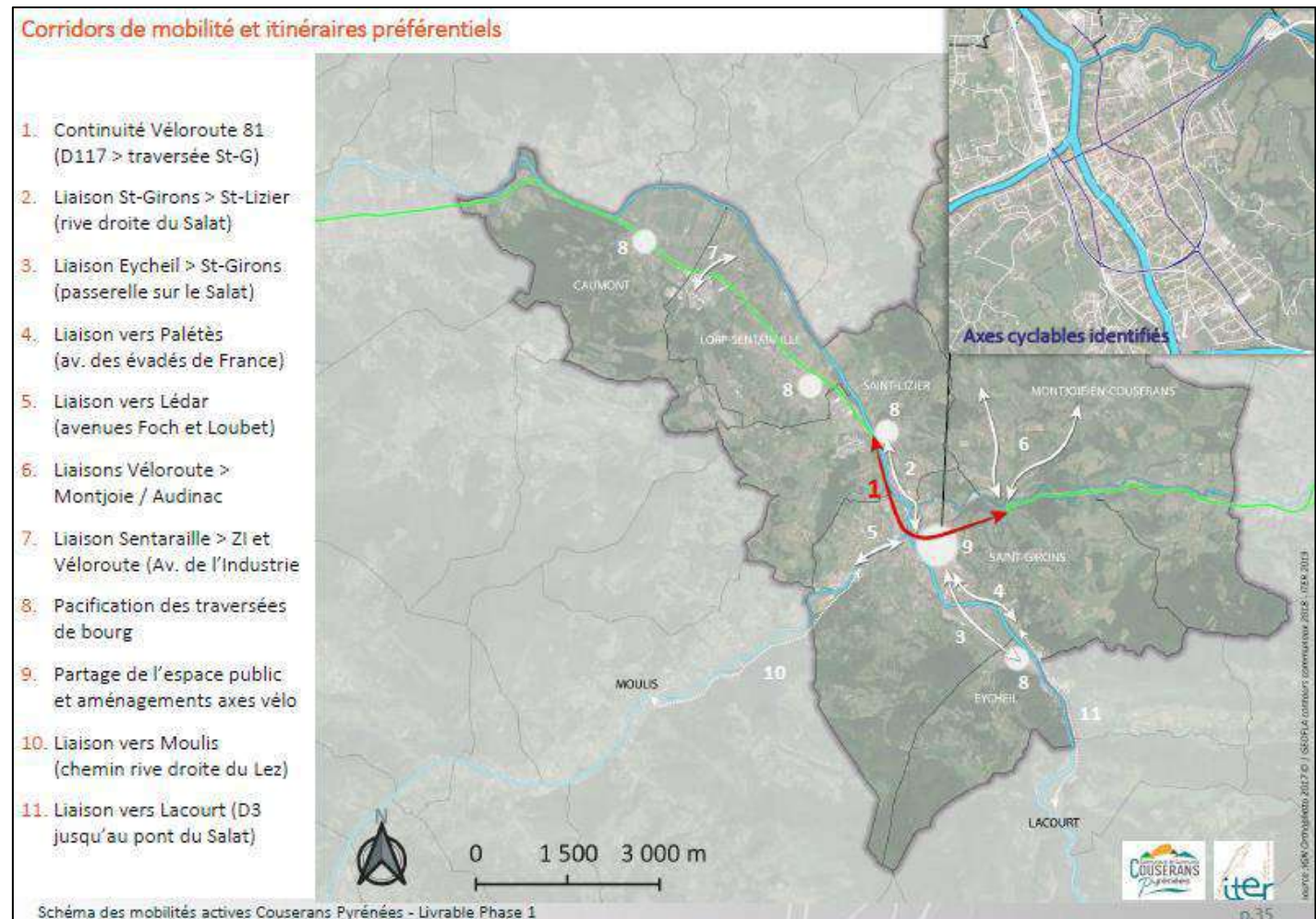
2.C.1 Circuler à Saint-Girons

➤ Un déficit important d'infrastructures cyclables

- Un besoin fort en stationnement qualitatif pour les vélos
- Amélioration de la voirie 2 roues dans le centre-ville de Saint-Girons

La prise en compte des déplacements en vélo est obligatoire lors de tout réaménagement de voirie. Les aménagements ont pour but de sécuriser les flux. Il doivent donc tenir compte de la vitesse automobile réelle, tout en restant praticables pour les cyclistes au quotidien.

Le schéma des mobilités actives propose des liaisons supplémentaires.





2.C LES MOBILITÉS ET L'ACCÈS AU NUMÉRIQUE

2.C.1 Circuler à Saint-Girons

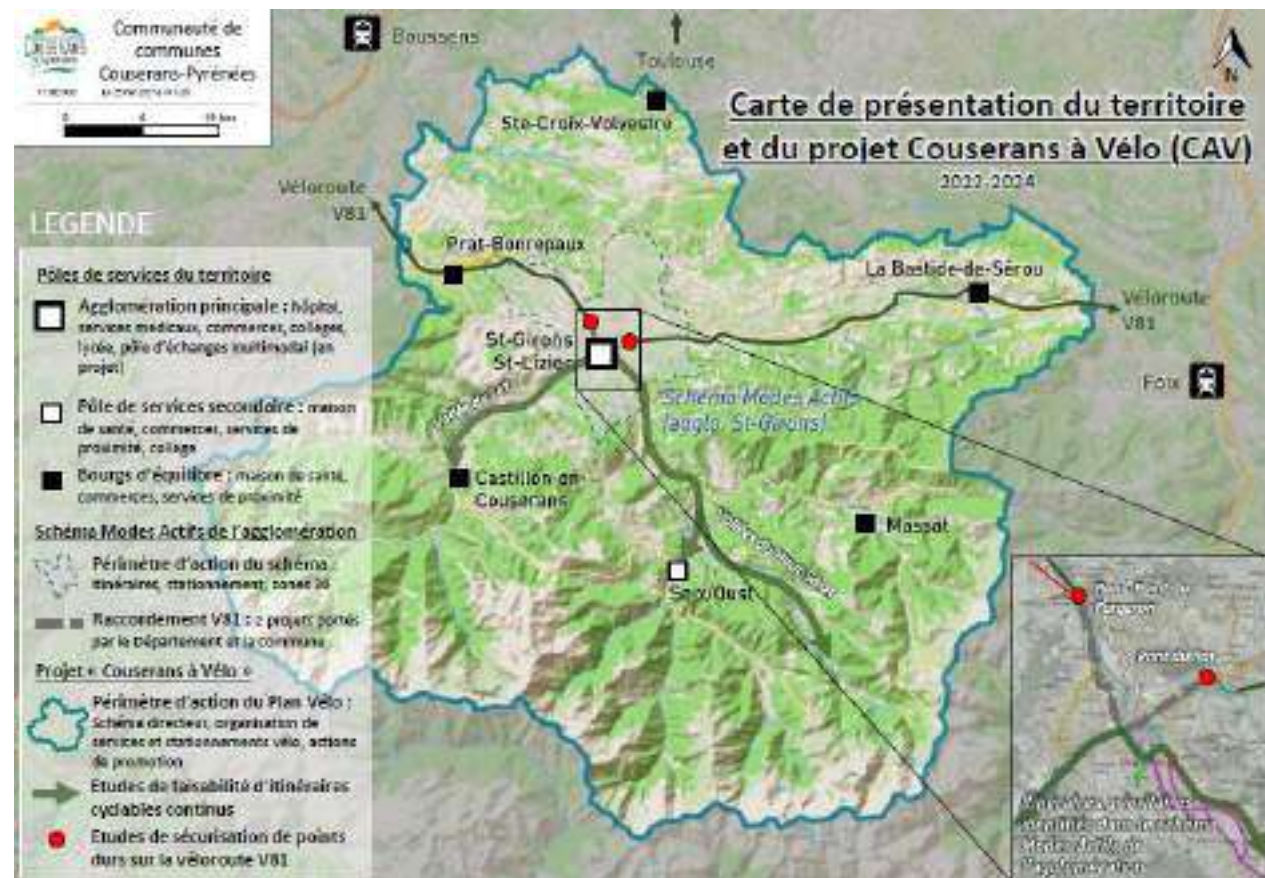
Développer le système vélo dans les territoires

Accompagnement à la définition, l'expérimentation et l'animation de politiques cyclables

Le projet Couserans à Vélo (CAV) constitue un programme d'actions visant à doter le territoire d'une politique cyclable intercommunale. Elle se décline au travers de la création d'aménagement sécurisés (itinéraires, stationnement, jalonnement), de l'organisation de services vélos et d'actions de sensibilisation du grand public. Le projet s'inscrit dans la **construction d'une offre complémentaire de mobilité fixée par le Plan Global de Déplacements (PGD) du Couserans.**

Le Schéma Modes Actifs de l'agglomération de St-Girons a permis d'identifier de **fortes attentes citoyennes** en faveur du vélo (Plan Vélo, itinéraires sécurisés...). Depuis 2020, **plusieurs équipes municipales ont lancé des projets de stationnement sécurisé, de voie verte et soutiennent le développement d'une planification à l'échelle intercommunale.**

De plus, le **vélo à assistance électrique (VAE) représente une opportunité** de développement pour le territoire : franchissement facilité de dénivélés, remise en selle d'usagers...





2.C LES MOBILITÉS ET L'ACCÈS AU NUMÉRIQUE

2.C.1 Circuler à Saint-Girons

➤ *La mobilité des différentes tranches d'âge à prendre en compte*

Les jeunes comme point de vigilance

La question de la mobilité est particulièrement essentielle en ce qui concerne les jeunes, car elle est la condition incontournable des études, de l'emploi, de l'insertion, de l'engagement...

L'enclavement géographique et les difficultés majeures de mobilité entraînent une forte

précarité de ce public. Actuellement, la jeunesse saint-Saint Gironnaise et globalement du Couserans, pratique régulièrement le stop.

Cependant, des acteurs sociaux sont présents afin d'appuyer cette jeunesse: le PIJ, DDCSPP, Mission Locale, la mobilité internationale.

Les personnes âgées à accompagner

L'activité des SSIAD est saturée sur Saint -Girons. La mobilité des personnes âgées peut devenir un frein à l'accès aux droits et à la santé, malgré la présence d'un transport à la demande (TAD).

Le PLU de Saint-Girons visera à améliorer le quotidien des habitants en travaillant sur la mobilité des personnes. Les actions passeront par des aménagements (accessibilité aux personnes à mobilité réduite), la mise en place d'outils et d'un accompagnement de qualité.

L'INDICATEUR AU MICROSCOPE

Différents dispositifs et partenariats existent

- Le Pacte Territorial Insertion soutenu par le Conseil Départemental sur le Couserans, sera relancé autour d'opérateurs de la mobilité.
- Recherche-action partenariale initiée par le CGET/commissariat de massif avec le PNR PA sur la mobilité des jeunes en Couserans (TEAM : Territoire d'Expérimentation d'Actions de Mobilités en territoire de Montagne)



2.C LES MOBILITÉS ET L'ACCÈS AU NUMÉRIQUE

2.C.2 L'accès au numérique à Saint-Girons

➤ Le déploiement du numérique comme clé pour le territoire du Couserans

La commune de Saint-Girons tend vers un déploiement conséquent de sa couverture numérique. Au 30/06/2022, selon les données ARCEP, plus de 80% des locaux étaient éligibles à la fibre optique soit 5 369 locaux fibrés. En un an, 1 535 nouveaux locaux ont ainsi été raccordés à la fibre.

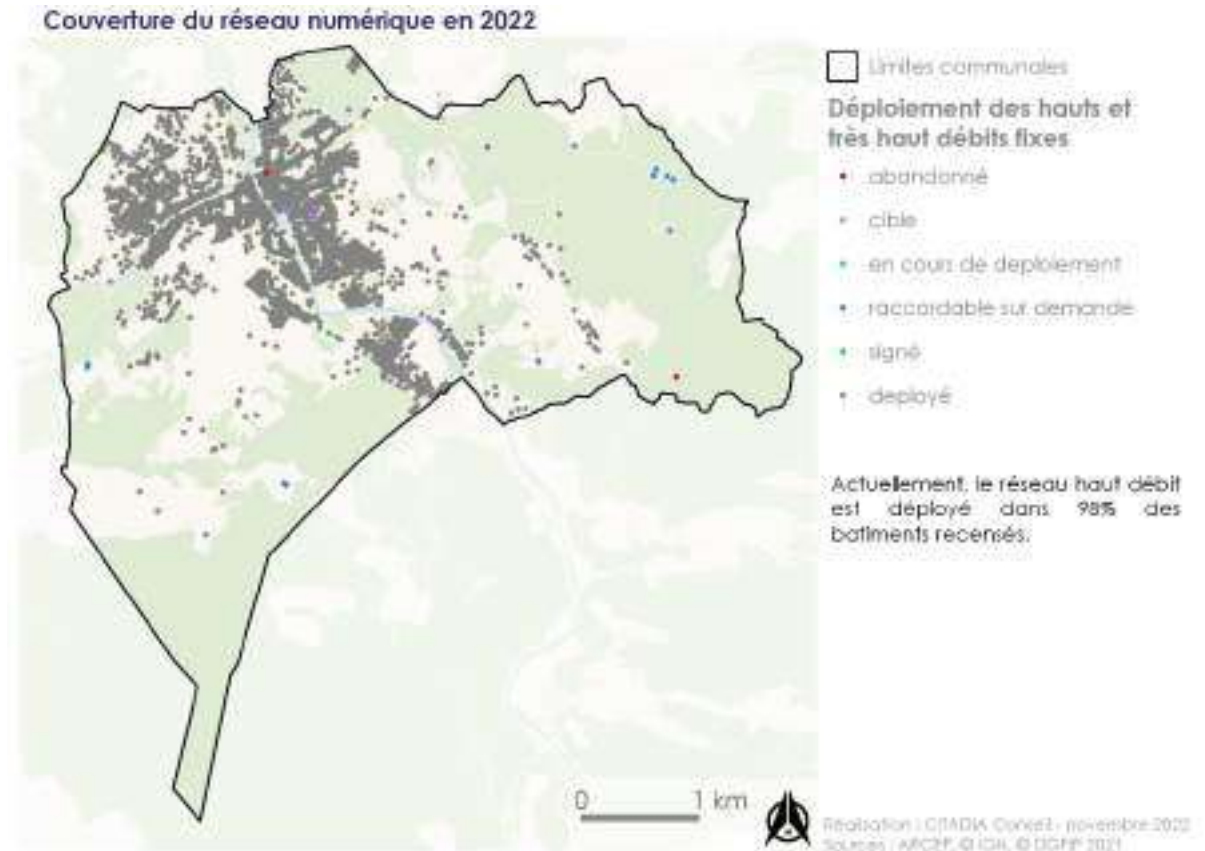
La commune n'est pas en zone très dense.

Le département de l'Ariège sera entièrement fibré d'ici fin 2025 grâce à l'initiative privée d'Orange dans 25 communes (zone AMII) et au projet de réseau public lancé par le département en 2017.

Le projet « Ariège Très Haut Débit » qui va permettre le déploiement de 94 007 prises FttH d'ici 2030 sera réalisé en trois phases par le Département :

- En phase 1 (2016-2020) : 49 233 prises FttH seront déployées
- En phase 2 (2020-2024) : 27569 prises FttH seront déployées
- En phase 3 (2025-2030) : 17205 prises FttH seront déployées

Pour Saint-Girons et le Couserans, l'accessibilité aux équipements pour les habitants est globalement plus difficile qu'ailleurs en région Occitanie. Le caractère montagneux de la zone et l'éloignement de certains habitants expliquent en grande partie ces difficultés.





2.C LES MOBILITÉS ET L'ACCÈS AU NUMÉRIQUE

SYNTHÈSE MOBILITÉS



FAIBLESSES

- ▶ Un centre ville éloigné des principaux axes autoroutiers
- ▶ Une très forte dépendance à l'automobile
- ▶ Un trafic routier dense sur l'axe Saint-Girons/Saint-Lizier
- ▶ Un manque d'aménagements en faveur des mobilités douces
- ▶ Un manque de parcours lisible et sécurisé pour les vélos dans le centre-ville



ATOUPS

- ▶ Une situation stratégique de carrefour
- ▶ La présence conjointe de transports en commun (Lio)
- ▶ Une utilisation courante du Stop et du covoiturage
- ▶ Des projets structurants (Un pôle multimodal...)
- ▶ Un centre ville adapté à la circulation piétonne et aux modes doux

Enjeux pour le PLU

- Proposer une offre de stationnement adaptée à chaque type de public et à chaque type d'usage ;
- Amélioration des accès au territoire (Nord/Ouest/Toulouse, Sud/Route touristique transfrontalière) et de la mobilité interne (desserte vallées, pôles touristiques, mobilité douce) ;
- Concevoir une offre complémentaire de services de mobilité ;
- Apaiser le centre ville au profit des modes doux ;
- Aménager les voies du centre-ville pour améliorer les usages piétons ;
- Apaiser la traversée du centre-ville en régulant l'usage de la voiture ;
- Apaiser et valoriser la promenade le long des berges du Salat.

- Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Girons



2.D

LES RESSOURCES ET LES
CAPACITÉS DES RÉSEAUX



RESSOURCES ET CAPACITÉS DES RÉSEAUX

2.D.2 LES RESSOURCES NATURELLES

Une ressource en eau qualitative

Caractéristiques des masses d'eau superficielles

Selon le référentiel du SDAGE Adour-Garonne, le territoire est parcouru par 4 masses d'eau superficielles :

- Le Salat de sa source au confluent du Lez,
- Le Lez du confluent de la Bouigane au confluent du Salat,
- Le Salat du confluent du Lez au confluent de la Garonne,
- Le Baup.

L'état écologique et chimique de ces masses d'eau sont bons. Toutefois, des pressions modérées à élevées liées aux altérations hydromorphologiques et régulations des écoulements sont à noter particulièrement pour Le Lez du confluent de la Bouigane au confluent du Salat.





RESSOURCES ET CAPACITÉS DES RÉSEAUX

2.D.2 LES RESSOURCES NATURELLES

Une ressource en eau qualitative

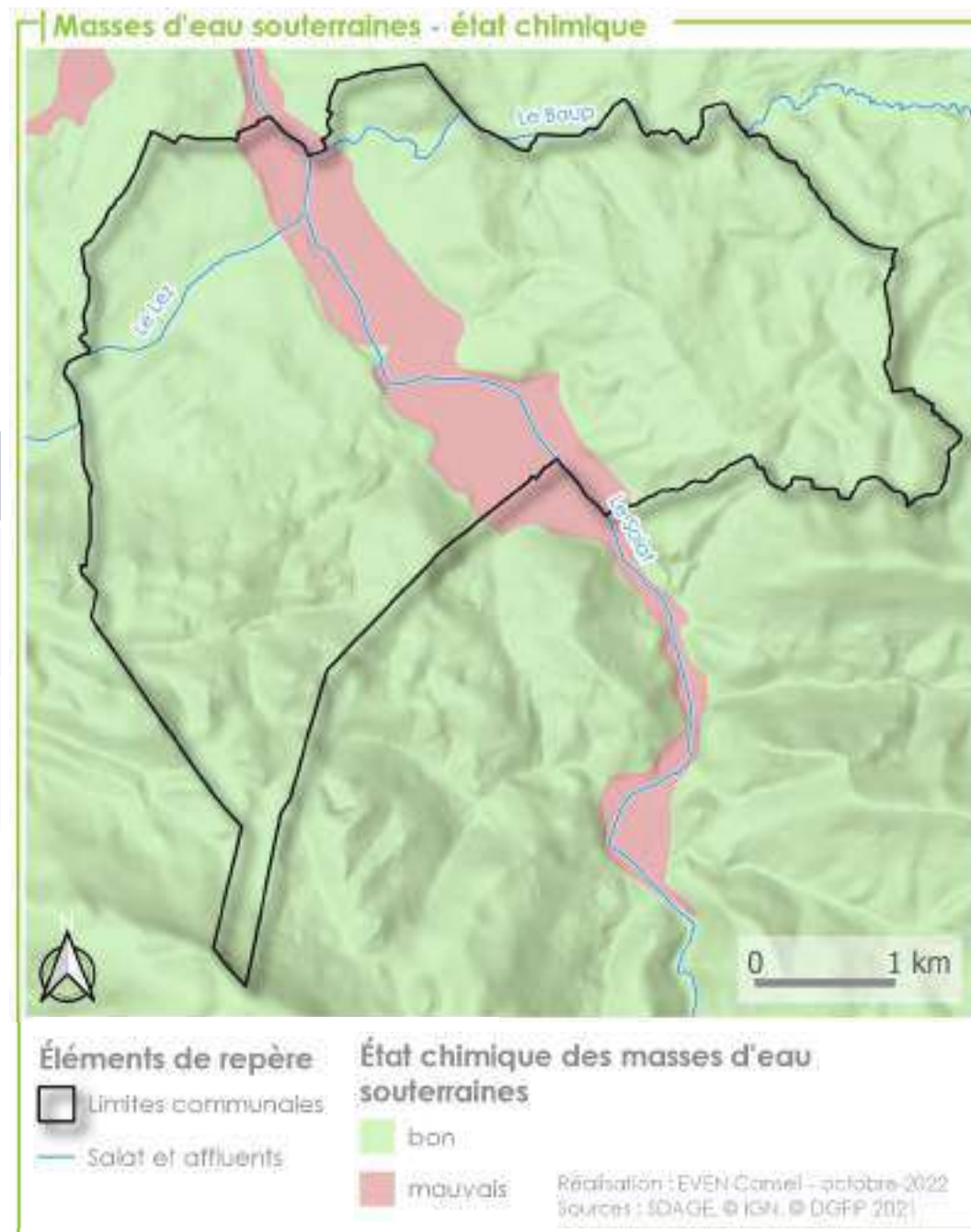
Caractéristiques des masses d'eau souterraines

La commune est concernée par la présence de 2 masses d'eau souterraines libres. Le tableau suivant récapitule l'état chimique et quantitatif de ces masses d'eau évaluées en 2019 pour l'élaboration du SDAGE 2022-2027.

CODE	NOM DE LA MASSE D'EAU	ETAT CHIMIQUE	ETAT QUANTITATIF
FRFG049A	Terrains plissés du bassin versant de la Garonne - partie Est	Bon	Bon
FRFG086	Alluvions de la Garonne amont, de la Neste et du Salat	Mauvais	Bon

▲ État des masses d'eau souterraines du territoire - État des lieux 2019 du SDAGE Adour-Garonne

L'état chimique mauvais de la masse d'eau « Alluvions de la Garonne amont, de la Neste et du Salat » est dû à une pollution par les nitrates et les pesticides.





RESSOURCES ET CAPACITÉS DES RÉSEAUX

2.D.2 LES RESSOURCES NATURELLES

Une ressource en eau potentiellement soumise à des pressions quantitatives

Périmètre de gestion intégrée

La commune est concernée par le Plan de Gestion des Etiages (PGE) « Garonne-Ariège » révisé pour la période 2018-2027.

Le PGE est un document contractuel de participation entre différents acteurs de l'eau dans le domaine de la gestion quantitative de la ressource en période d'étiage. Il vise à retrouver une situation d'équilibre entre les usages de l'eau et le milieu naturel, traduite par le respect des débits d'objectif d'étiage. L'objectif de cette mesure est de permettre la coexistence de tous les usages de l'eau ainsi que le bon fonctionnement des milieux aquatiques en période d'étiages. Elle a vocation à s'appliquer plus particulièrement sur les cours d'eau où de forts prélèvements estivaux sont observés.

Sur la base d'un état des lieux et d'un diagnostic partagé, le PGE « Garonne-Ariège » s'articule autour de neuf enjeux.

Zonages réglementaires

L'aire d'étude est dans la Zone de Répartition des Eaux (ZRE) du Bassin de la Garonne à l'aval de Saint-Gaudens et à l'amont de Langon, définie par arrêté préfectoral du 19 juillet 1994 complété par l'arrêté du 12/01/2004. Les ZRE sont des zones caractérisées par une insuffisance, autre qu'exceptionnelle, des ressources par rapport aux besoins.



RESSOURCES ET CAPACITÉS DES RÉSEAUX

2.D.3 LES CAPACITÉS EN EAU POTABLE

Un réseau d'adduction en eau potable correctement maillé

Le Service des Eaux du Couserans, créé le 1er Janvier 2018 au sein de la Communauté de communes Couserans-Pyrénées, assure la gestion de la compétence eau potable sur 51 communes dont la ville de Saint-Girons.

La production en eau potable

D'après le rapport 2021 sur le prix et la qualité du service, la commune de Saint-Girons est alimentée par différentes ressources.

La partie basse de Saint-Girons est alimentée par un captage situé à Lacourt et par l'intermédiaire du réservoir du « Foirail ». Cette ressource dispose d'une station de traitement comprenant une filtration sur sable, une remise à l'équilibre calco-carbonique et une désinfection au bioxyde de chlore.

Le secteur de Beauregard est alimenté par 7 captages situés sur la commune de Rivèrenert et via le réservoir de Mis. Elle dispose d'une station de traitement comprenant filtration et d'une désinfection au chlore gazeux.

Le reste de la commune est quant à lui alimenté par 3 captages d'eau superficielle présents sur les communes d'Alos (Artiguenard, Escrabious) et de Moulis (Remillassé). La filière de traitement comporte un décanteur lamellaire avec ajout de flocculant, une filtration sur sable et une désinfection au bioxyde de chlore.

L'ensemble des captages desservant Saint-Girons bénéficie d'une déclaration d'utilité publique de protection.

CAPTAGES	CAPACITÉS NOMINALES DES STATIONS DE TRAITEMENT (m ³ /j)	VOLUMES PRODUITS EN 2021 (m3)
La Tourasse	3 600	352 843
Las Touasses	860	155 451
Sengouagneich	5 760 (sur 20 h)	867 250

▲ Capacités nominales des stations de traitement et volumes produits par les captages alimentant la commune de Saint-Girons – RPQS 2021



RESSOURCES ET CAPACITÉS DES RÉSEAUX

2.D.3 LES CAPACITÉS EN EAU POTABLE

Un réseau d'adduction en eau potable correctement maillé

La distribution en eau potable

Concernant les indicateurs de performance du réseau, le rendement net est évalué à 62,6 % en 2021 et le taux de renouvellement des réseaux est de 1,32 % sur une période lissée de 5 ans.

Les volumes consommés, sur des bases comparables, sont en hausse par rapport à l'année 2020, mais ces chiffres sont à considérer avec du recul (période COVID). La tendance globale reste une tendance globale à la diminution de la consommation sur plusieurs années (de l'ordre de - 10% en 10 ans).

La surveillance de la qualité de l'eau distribuée

A l'échelle des 51 communes, 506 analyses étaient conformes aux normes sur les 531 analyses effectuées, en 2021, par l'ARS pour les paramètres bactériologiques, soit 95,10 %. 25 analyses étaient non conformes pour des raisons de contamination bactériologique. Les petites ressources sont à l'origine de ces non-conformités. L'amélioration est nette entre 2020 et 2021.

Les analyses sur les paramètres physico-chimiques ont été maintenues à un très bon niveau (98.9% de conformité).

Les branchements en plomb

Le Service des Eaux a procédé au recensement des branchements en plomb sur son territoire (environ 1200). En 2021, 30 renouvellements de branchements en plomb ont été effectués à l'occasion de réparations de fuites ou de modifications de branchement, mais surtout à l'occasion des travaux sur l'avenue Foch à Saint Girons.

	NOMBRE D'ABONNES	VOLUMES CONSOMMÉS (m ³)
2019	3 392	329 330
2020	3 394	322 909
2021	3 398	351 353

▲ Nombre d'abonnées et volumes consommés sur la commune de Saint-Girons – RPQS 2021



RESSOURCES ET CAPACITÉS DES RÉSEAUX

2.D.4 LES CAPACITÉS EN ASSAINISSEMENT

Un assainissement collectif à régulariser

Le Service des Eaux du Couserans de la Communauté de communes Couserans-Pyrénées, assure également la gestion de la compétence assainissement sur 51 communes dont la ville de Saint-Girons.

D'après le rapport 2021 sur le prix et la qualité du service, les effluents de la commune sont collectés et traités par la station d'épuration située sur la commune de Saint-Lizier, mise en service en 1990. Elle traite également les effluents des communes de St-Lizier, Eycheil, Gajan et Montjoie en partie, de la totalité de la ZI hormis la fromagerie Faup et du bourg de Lorp. En 2021, la commune de Saint-Girons compte 3 052 abonnés assainissement.

La capacité de traitement

D'après le portail de l'assainissement collectif, la station de Saint-Lizier possède une filière de traitement dite à boue activée aération prolongée. Elle dispose d'une capacité nominale de 15 000 équivalents habitants (EH). En 2020, la station a traité une charge maximale de 32 814 EH. Les dépassements sont ponctuels, en raison des pics de charge générés par les industries du territoire. Un travail en lien avec les entreprises concernées est en cours. La commune connaît également des pics de flux lors d'épisodes de pluies.

Toutefois, la station est évaluée conforme en équipement et en performances en 2020.

Capacité nominale (EH)	15 000
Charge maximale en entrée (EH) en 2020	32 814
Débit de référence retenu (m ³ /j) en 2020	3 049
Volume d'effluents traités en 2019	520 677
Volume d'effluents traités en 2020	548 012
Volume d'effluents traités en 2021	606 835
Destination des boues : compostage (Tms)	96
Destination des boues : épandage (Tms)	14

▲ Les données clés de la station de Saint-Lizier
– RPQS 2021, portail de l'assainissement collectif 2020



RESSOURCES ET CAPACITÉS DES RÉSEAUX

2.D.4 LES CAPACITÉS EN ASSAINISSEMENT

La production de boues

Les boues issues des stations d'épuration sont centralisées sur les stations de Caumont et de Saint-Lizier qui possèdent une filière de traitement des boues. Ces boues liquides sont épaissies puis déshydratées sur filtre à bandes afin de les rendre pâteuses (siccité environ 13 % de matières sèches). Ces boues sont valorisées directement par épandage ou après compostage sur une plate-forme située à Roquefort / Garonne (31).

Pour la station de Saint-Lizier, les quantités de boues traitées en compostage en 2021 sont de 181.8 tonnes de matières sèches.

Des travaux et études menés sur le réseau d'assainissement collectif

La station de Saint-Lizier fait l'objet de travaux de renouvellement régulier (classificateur à sables, convoyage des boues).

La station de traitement des eaux usées de Saint-Lizier reçoit beaucoup d'eaux claires parasites et cela pénalise son fonctionnement. Des travaux de séparation des eaux sont à entreprendre sur le réseau. Ce travail sera long car il nécessite une coordination avec le réseau pluvial qui est de la compétence communale, mais il nécessite aussi des travaux de chaque particulier concerné, dans leur partie privative.

A cet effet, le Service des Eaux du Couserans a lancé une étude diagnostic pour identifier les zones géographiques impactantes et les origines de flux de charges organiques sur 2020-2021.

Il existe sur la commune une carte du zonage d'assainissement réalisé dans le cadre du schéma communal d'assainissement validé en Juin 2003 La commune de Saint-Girons devra néanmoins compléter son étude de zonage d'assainissement par le volet pluvial. Ce schéma devra être réalisé pour l'intégrer dans le PLU et si de nouvelles zones à urbaniser sont envisager, il conviendra de vérifier les moyens d'épuration des eaux usés mis en place.



RESSOURCES ET CAPACITÉS DES RÉSEAUX

2.D.4 LES CAPACITÉS EN ASSAINISSEMENT

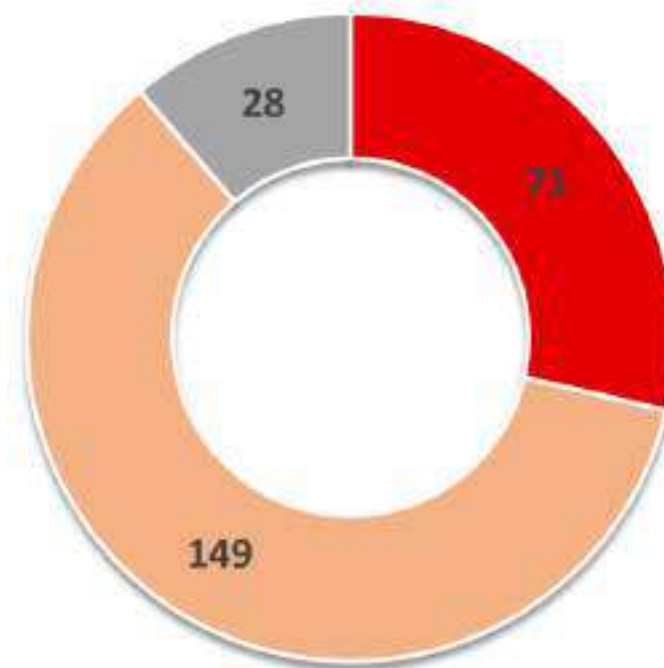
Une faible conformité de l'assainissement autonome

Depuis le 1er janvier 2019, la gestion de l'assainissement non-collectif est effectuée par le SPANC du Service des Eaux du Couserans regroupant 51 communes dont Saint-Girons.

D'après le RPQS 2021, 263 abonnements sont desservis par le service public de l'assainissement non-collectif à Saint-Girons, soit environ 539 habitants.

D'après les contrôles de conformité, 11,3 % des 248 installations comptabilisées ont une absence de non-conformité, 60,1 % sont non conformes mais ne présentant pas un risque pour la santé des personnes et 28,6 % sont non conformes et présentant un risque pour la santé des personnes.

Les dispositifs d'assainissement non-collectifs représentent un enjeu environnemental important. En effet, une non-conformité d'une installation d'assainissement non-collectif pourrait conduire à une pollution de la ressource et avoir des incidences sur la qualité des eaux mais également sur la biodiversité.



- Installation non conforme présentant un risque pour la santé des personnes
- Installation non conforme ne présentant pas un risque pour la santé des personnes
- Absence de non-conformité

▲ Nombre d'installations autonomes à Saint-Girons selon leur conformité – RPQS 2021



RESSOURCES ET CAPACITÉS DES RÉSEAUX

2.D.5 LES CAPACITÉS EN DÉCHETS

Une production de déchets supérieure à la moyenne nationale

La gestion des déchets de la commune de Saint-Girons est assurée par le service déchets de la Communauté de Communes Couserans Pyrénées. Depuis 2017, la compétence traitement des déchets est déléguée au Syndicat de syndicats de traitement et transport des ordures ménagères (SYSTEM) des Pyrénées.

Deux modes de collecte sont présents sur la commune : les points d'apport volontaire et la collecte en porte-à-porte. Les déchets ménagers résiduels sont ensuite centralisés dans l'installation d'élimination des déchets ménagers et assimilés (ITOM) à Saint-Girons. La commune dispose également d'une déchèterie, située au lieu-dit Palétès.

Selon les données de 2019 du site SINOE, 555 kg/hab/an de déchets ménagers et assimilés, dont environ 202 kg/hab/an de déchets occasionnels et 354 kg/hab/an d'ordures ménagères et assimilées sont collectés sur la CdC Couserans Pyrénées. Environ 43,51 % sont valorisés et 56,49 % sont incinérés avec récupération d'énergie.

Déchets ménagers et assimilés : DMA 16 699 tonnes 555 kg/hab/an							
Déchets occasionnels 6 063 tonnes 202 kg/hab/an			Ordures ménagères et assimilées : OMA 10 636 tonnes 354 kg/hab/an				
Déchèterie 5 885 tonnes 196 kg/hab/an	CS Déchets dangereux - tonnes - kg/hab/an	CS Encombrants 63 tonnes 2 kg/hab/an	Biodéchets - tonnes - kg/hab/an		CS Recyclables secs 1 185 tonnes 39 kg/hab/an	CS Verre 1 226 tonnes 41 kg/hab/an	OMR 8 225 tonnes 274 kg/hab/an Mode de traitement principal : Stockage
			Déchets verts et biodéchets en mélange - tonnes - kg/hab/an	Déchets de produits alimentaires - tonnes - kg/hab/an			
Dont collectes séparées dédiées aux pros : 138 tonnes - 5 kg/hab/an Autres collectes OM et CS : 116 tonnes - 4 kg/hab/an							

▲ Quantités collectées relatifs aux services de collecte et déchèteries sous maîtrise d'ouvrage de la collectivité – SINOE 2019



2.D RESSOURCES ET LES CAPACITÉS DES RÉSEAUX

SYNTHÈSE



FAIBLESSES

- ▶ Une défense incendie à renforcer
- ▶ Un assainissement collectif à régulariser (surcharge, eaux parasites...)
- ▶ Une faible conformité de l'assainissement autonome
- ▶ Une gestion du pluvial à améliorer
- ▶ Une production de déchets supérieure à la moyenne nationale



ATOUS

- ▶ Une ressource en eau plutôt de bonne qualité
- ▶ Un réseau d'adduction en eau potable correctement maillé

Enjeux pour le PLU

- **Privilégier les zones à bon potentiel en réseaux et équipements dans le scénario de développement**
- **Stopper le mitage et l'urbanisme linéaire des réseaux**
- **Encourager une gestion économe des ressources en eau à travers le développement de stockage des eaux pluviales**
- **Préserver les zones humides et les abords de cours d'eau du développement et de l'imperméabilisation pour maintenir leur fonctionnalité et assurer leur gestion**

- Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Girons



RISQUES ET SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

Un risque inondation prégnant sur la commune de Saint-Girons

Le risque inondation par débordement des cours d'eau

La commune de Saint-Girons est directement concernée par un Plan de Prévention des Risques naturels (PPRn), qui couvre le risque inondation et les crues torrentielles et les mouvements de terrain. Le premier PPR pour la commune de Saint-Girons a été prescrit en 2001 et approuvé en 2004. Il a fait l'objet d'une première révision en 2007. Une seconde révision a été prescrite par arrêté préfectoral en date du 31 mai 2021.

Le PPRn établit un zonage réglementaire en fonction des risques connus sur la commune. Le territoire inclus dans le périmètre du PPR a été divisé en plusieurs zones en fonction du degré d'exposition au risque (aléa) et de la vulnérabilité liée aux dommages prévisibles en fonction de l'occupation des sols (enjeux). Sont ainsi distinguées les 14 zones présentées dans le tableau ci-contre.

Le règlement du PPR précise les occupations et utilisations du sol autorisées ou interdites dans chaque type de zone (principes d'inconstructibilité ou de constructibilité sous conditions).

Le PPR vaut servitude d'utilité publique et doit à ce titre être annexé au Plan Local d'Urbanisme, auquel il s'impose. Sur la commune de Saint-Girons, le risque inondation concerne les abords du Salat, du Lez, du Baup.

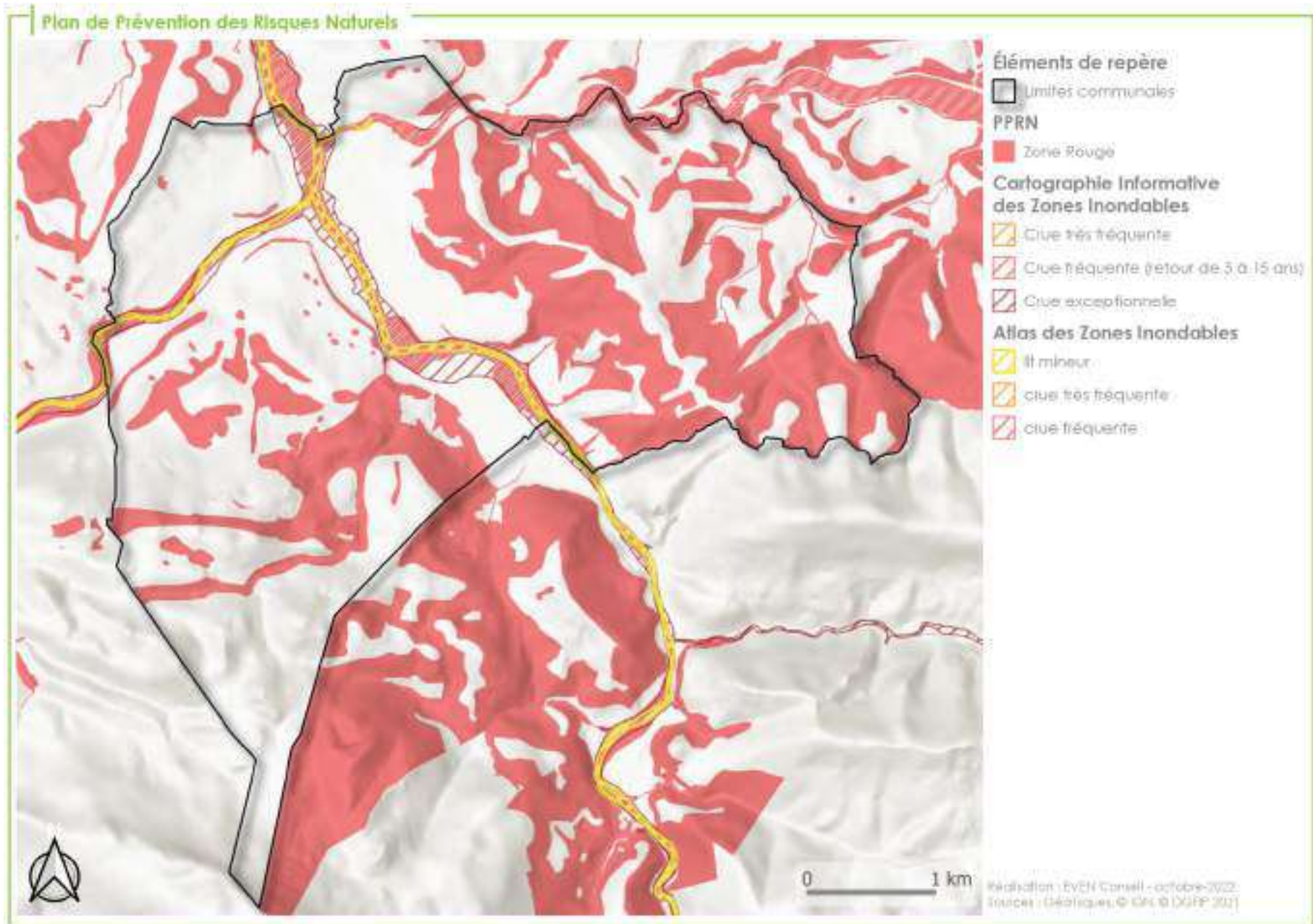
Type de zone	Phénomène associé	Niveau d'aléas
RI2	Inondation, zone marécageuse	fort et moyen
RI1	Champ d'expansion de crue	Moyen et faible hors zone urbanisée/urbanisable
RV	ruissellement et ravinement	Fort et moyen
RG	glissement de terrain	Fort et moyen
RP	chute de pierre et de bloc	Fort et moyen
RF	effondrement	Fort et moyen
BI2	Inondation de plaine, zone marécageuse	moyen
BI1	Inondation de plaine, zone marécageuse	faible
BV2	ruissellement et ravinement	Moyen
BV1	ruissellement et ravinement	faible
BG2	glissement de terrain	moyen
BG1	glissement de terrain	faible
BP	chute de pierre et de bloc	faible
BF	effondrement de cavité	faible

▲ zonage réglementaire du PPRn de Saint-Girons – Règlement du PPRn



RISQUES ET SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

2.E.1 Risques d'inondation



RISQUES ET SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

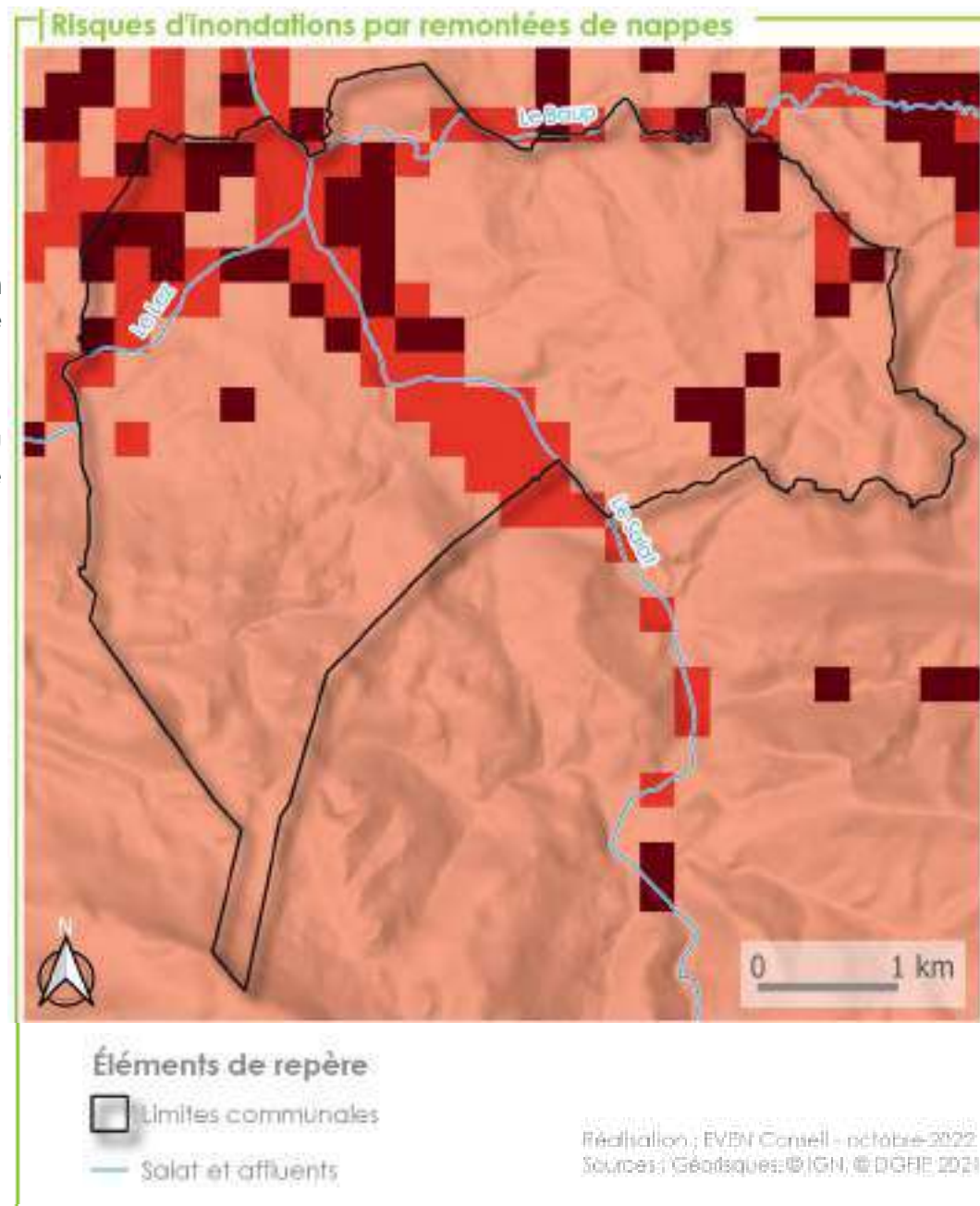
2.E.1 Risques d'inondation

Un risque inondation prégnant sur la commune de Saint-Girons

Le risque inondation par remontée de nappe

Les épisodes de remontée de nappes surviennent lorsqu'un évènement pluvieux exceptionnel recharge la nappe à tel point que son niveau atteint la surface du sol.

Sur la commune de Saint-Girons, les vallées du Salat, du Lez et du Baup sont des zones potentiellement sujettes au débordement de nappe voire aux inondations de caves par endroits.





Un risque mouvement de terrain bien présent sur la commune

Les mouvements de terrain

Le PPRn de Saint-Girons, approuvé en 2002, révisé 2 fois et actuellement en cours de révision, prend en compte le risque présent sur la commune : le risque mouvement de terrain, distingué en glissement de terrain, chute de pierres et de blocs, effondrement de cavités.

D'après le rapport de présentation du PPRn révisé, plusieurs zones sont recensées concernant :

- Les glissements de terrain notamment au sud du lieu-dit « Les Mariats », en amont du ruisseau du Baup, sur les terrains surplombant la RD 618;
- L'affaissement- effondrements, lié à la présence de nombreuses dolines (au lieu-dit « Chez Cazin », « Magarat »...), à la présence de plusieurs sources et pertes d'eau (source de la Mis, gouffres)



▲ Doline située à l'ouest du lieu-dit « Chez Cazin » - Gouffre du Grand Plagnoir – rapport de présentation du PPRn de Saint-Girons



RISQUES ET SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

2.E.2 Risques de mouvement de terrain

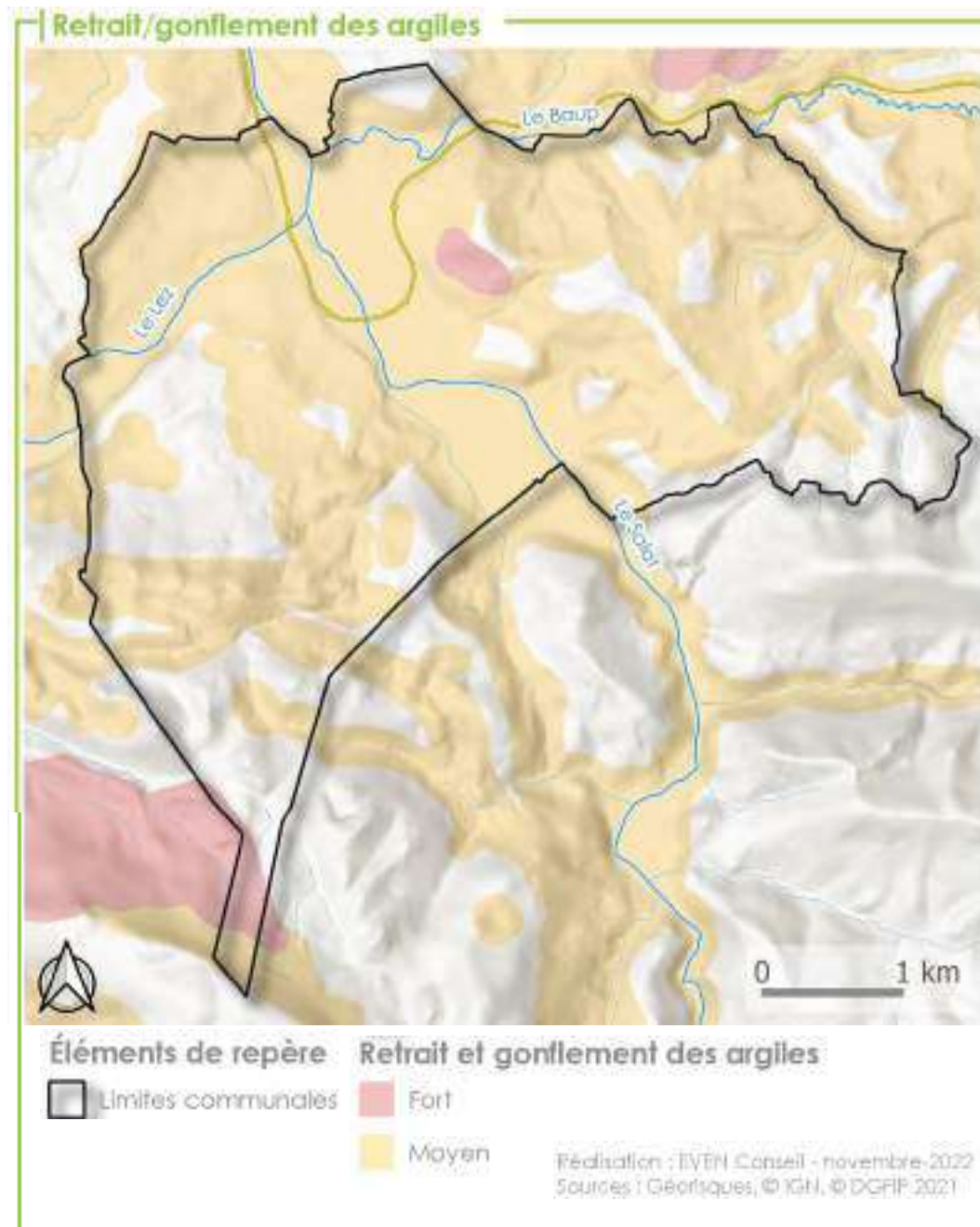
Un risque mouvement de terrain bien présent sur la commune

Le risque retrait/gonflement des argiles

La commune est concernée par un risque de mouvement de terrain lié au retrait-gonflement des argiles (aléa moyen à fort). Ce phénomène est lié aux variations de teneur en eau des terrains argileux (alternance entre sécheresse et réhydratation) et peut notamment occasionner des fissures sur les façades des bâtiments.

Le risque sismique

La commune de Saint-Girons est classée en zone de sismicité modérée (3) selon le décret n° 2010- 1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français.





Un territoire forestier soumettant la commune au risque de feu de forêts

Le risque feu de forêt est identifié sur St Girons. Il est classé fort.

On parle d'incendie de forêt lorsqu'un feu concerne une surface minimale d'un hectare d'un seul tenant et qu'une partie au moins des étages arbustifs et/ou arborés (parties hautes) est détruite. En plus des forêts au sens strict, les incendies concernent des formations subforestières de petite taille : le maquis, la garrigue par exemple.

Face au risque feu de forêt, la prévention se traduit notamment par une maîtrise de l'urbanisation pour les communes les plus menacées, une politique d'entretien et de gestion des espaces forestiers, principalement aux interfaces habitat / forêt, ainsi que par des actions d'information préventive.

Au regard du risque incendie en général, les « Règles générales applicables en matière d'accessibilité et de défense extérieure contre l'incendie » devront être appliquées au niveau des bâtiments.

RISQUES ET SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

2.E.4 Risques technologiques

Des risques technologiques localisés

Les risques industriels

D'après le site Géorisques, 4 Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) sont recensées dans ou en limite de la commune de Saint-Girons. Il s'agit de l'entreprise LLAU Aciers et dérivés (Avenue du Maréchal Foch et Rue du 11 novembre 1918), des Papeteries Léon Martin et du Centre Hospitalier Ariège Couserans (CHAC).

La commune n'est toutefois pas soumise à un Plan de prévention des risques technologiques.

Le risque de transport de matières dangereuses

Le risque de Transport de Matières Dangereuses (risque TMD) est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces matières par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisation.

La commune est traversée par plusieurs canalisations enterrées de transport de matière dangereuses : canalisations de gaz combustibles, qui créent une servitude d'utilité publique désignée I 3 et déterminent des zones à effets létaux irréversibles, significatifs ou graves.

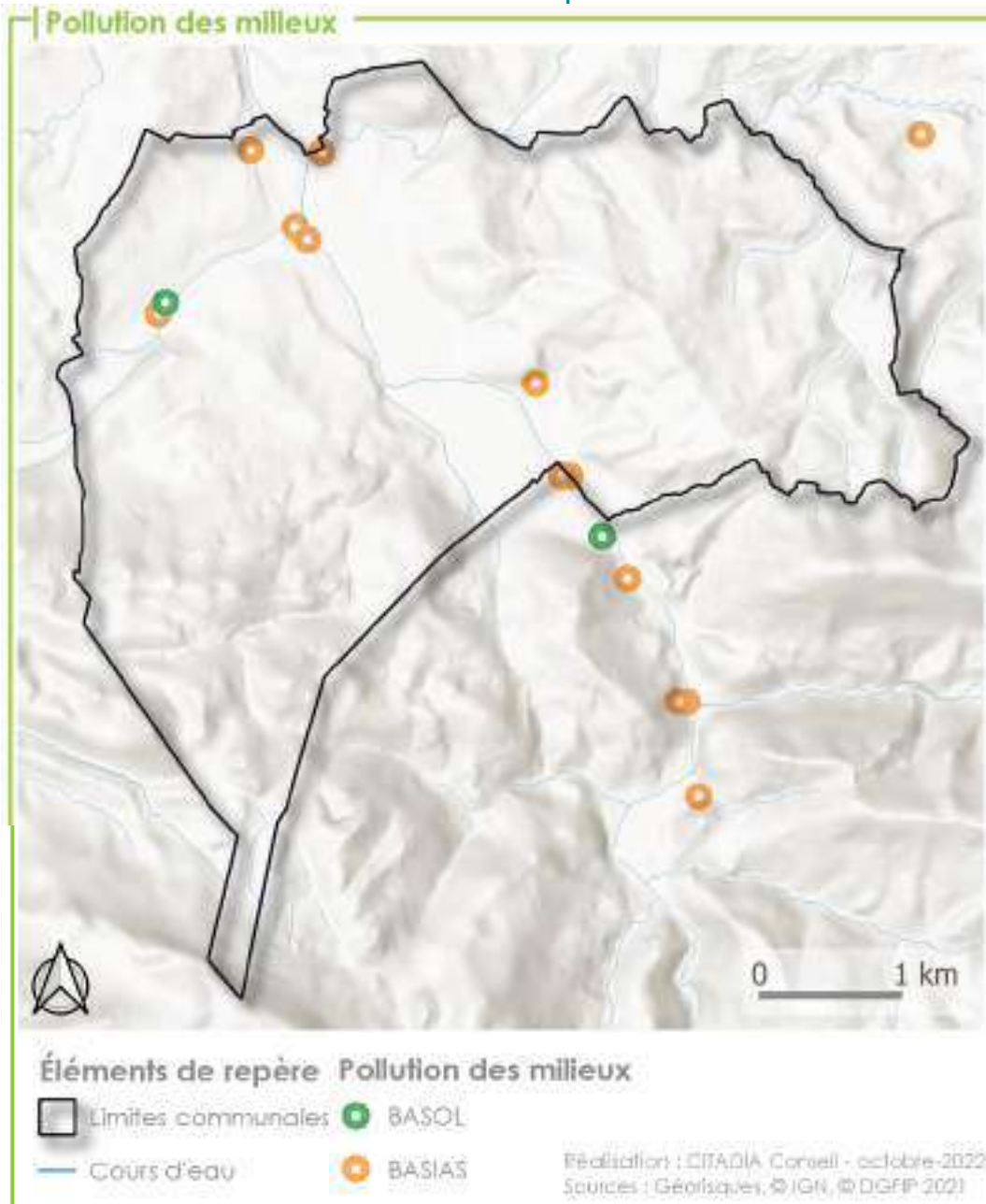
La commune est également traversée par la RD 117 (Saint-Girons - Foix - Perpignan), voie particulièrement fréquentée.

Risques technologiques

Etablissements pollueurs	Installations classées pour la protection de l'environnement - statut Seveso
Transport de Matériaux Dangereux (TMD)	Non Seveso
	Non renseigné



2.E.5 Nuisances et pollutions



Des nuisances et pollutions ponctuelles sur le territoire communal

Les sites et sols pollués

6 anciens sites industriels et activités de service (CASIAS) sont présents sur la commune de Saint-Girons. D'après les données disponibles sur Géorisques, Il s'agit principalement de garages, ateliers, mécanique et soudure, scieries.

2 sites BASOL (sites pollués ou potentiellement pollués) sont référencés sur la commune. Ces deux sites sont également identifiés comme secteurs d'information sur les sols (SIS) par l'Etat :

- L'ancienne usine à gaz, située en périphérie de la commune de Saint-Girons en rive droite de la rivière « Le Lez ». Ce site a accueilli de 1875 à 1946 les installations de l'ancienne usine fabriquant du gaz à partir de la distillation de la houille. Actuellement propriété de Gaz de France, le terrain d'une superficie totale de 803 m² est occupé par un poste de gaz de GSO.

RISQUES ET SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

2.E.5 Nuisances et pollutions

- Meylan 60 (ex PAPETERIES MATUSSIÈRE ET FOREST). Les activités exercées sur le site étant susceptibles d'avoir été à l'origine d'une pollution éventuelle du sol, un arrêté préfectoral complémentaire du 26 octobre 2000, pris conformément à la circulaire du 3 avril 1996, a prescrit à l'exploitant de réaliser un diagnostic initial et une évaluation simplifiée des risques sur ce site à compter du 1er janvier 2001.

Le classement final du site est donc 2, c'est à dire à surveiller. L'IIC a demandé par lettre du 6 décembre 2002 à l'exploitant de mettre en place une surveillance des eaux souterraines. Un suivi semestriel des hydrocarbures, de l'arsenic, du plomb et du chrome a été mis en place.

Suite à la liquidation judiciaire du 23 septembre 2008, les liquidateurs mandataires ont été mis en demeure par arrêté du 8 février 2011 de mettre en sécurité le site. La visite réalisée en 2015 a permis de constater la mise en sécurité du site et d'acter la cessation d'activité.



▲ Site de Meylan 60 – DDM Archives

RISQUES ET SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

2.E.5 Nuisances et pollutions



Les nuisances sonores

Le contexte sonore du secteur est, au niveau du bourg et de ses périphéries, à savoir dans les vallées du Salat et du Lez, caractéristique d'un secteur urbain, donc influencé par toutes les activités qui s'y exercent : transport, vie locale, industrie...

Plus sur les franges, dans les reliefs, le contexte sonore est plus rythmé par les activités agricoles (élevage, activités dans les champs, manutention dans les fermes...) et domestiques (déplacements, vie locale au niveau des hameaux).

Sur le territoire communal, les infrastructures routières sources de nuisances sonores sont la RD117 et la RD618. Ces infrastructures sont concernées par l'arrêté préfectoral portant sur le classement sonore des infrastructures de routières du département de l'Ariège en date du 13 mai 2013.

CATÉGORIE DE L'INFRASTRUCTURE	LARGEUR MAXIMALE DES SECTEURS AFFECTÉS PAR LE BRUIT DE PART ET D'AUTRE DE L'INFRASTRUCTURE
1	d = 300 m
2	d = 250 m
3	d = 100 m
4	d = 30 m
5	d = 10 m

▲ Les niveaux sonores définis dans l'AP actualisant le classement sonore des infrastructures de routières du département de l'Ariège



La qualité de l'air

Le contrôle de la pollution atmosphérique est un enjeu majeur tant pour la santé humaine que pour l'évolution du climat. La pollution atmosphérique correspond à l'émission de différents polluants tels que les oxydes d'azote, l'ozone, le dioxyde de soufre, les hydrocarbures volatils et les particules fines. Des substances peuvent être irritantes pour les bronches, causer des infections pulmonaires, une altération des fonctions respiratoires et peuvent être à l'origine de cancers.

Aucune station de mesures de la qualité de l'air n'est présente sur le Couserans. Ainsi, les données de l'Atmo Occitanie sont générées à partir de modèles numériques dont les calculs impliquent l'utilisation de variables physiques atmosphériques et d'observations localisées des stations de mesures.

D'après la synthèse du diagnostic du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la CdC Couserans Pyrénées :

- Aucun épisode de pollution atmosphérique n'a été enregistré en 2017,
- Diminution des émissions de chaque polluant entre 2010 et 2015. Le secteur agricole principalement émetteur en NH₃,
- Le secteur résidentiel émet la plupart des polluants (SO₂, COV, PM_{2,5}, PM₁₀, NO_x),
- Il s'agit d'être vigilant au chauffage au bois non performant (type foyer ouvert) grandement émetteur de particules dans l'air. Une campagne de mesure pourrait également avoir lieu près de zones d'écobuage.



FAIBLESSES

- ▶ Un risque inondation très présent
- ▶ Un territoire de transit exposé aux risques liés au transport de matières dangereuses et aux nuisances sonores



ATOUTS

- ▶ Une prévention des risques traduites dans un cadre réglementaire (PPRN en cours de révision)
- ▶ Un air plutôt de bonne qualité

Enjeux pour le PLU

- **Penser le développement et l'organisation de la ville (densité, zones d'habitat, zones activités...) en fonction de l'exposition des populations et des biens aux risques (PPRN) et des enjeux de santé publique**
- **Poursuivre la surveillance des sites pollués et mettre en place des opérations de dépollution avant toute urbanisation nouvelle**
- **Anticiper l'évolution de la production de déchets, en lien avec la réglementation**

- Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Girons



2.F

ANALYSE FONCIÈRE :
LES CONTRAINTES ENVIRONNEMENTALES
INTERROGENT LE MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT



ANALYSE FONCIÈRE

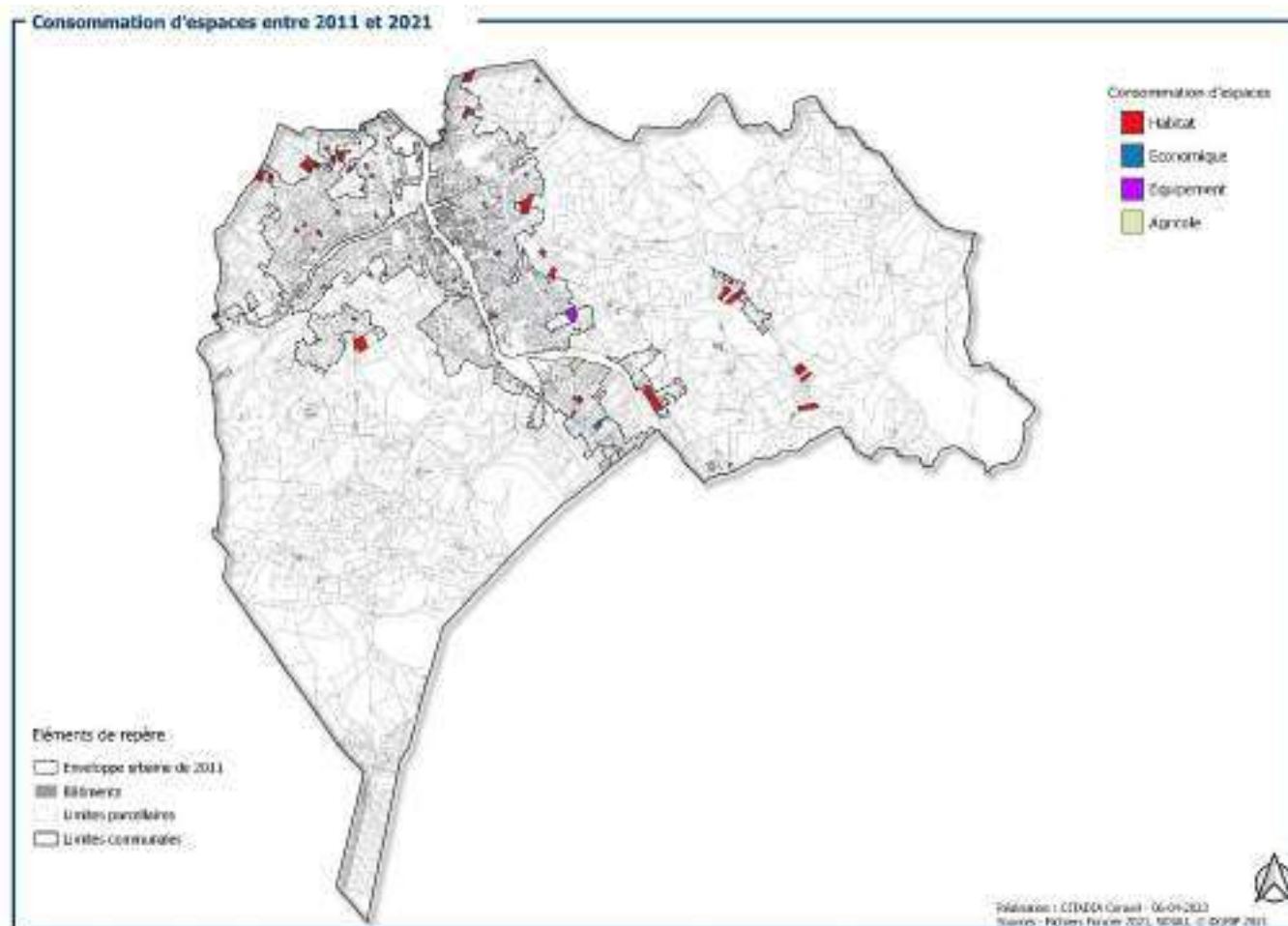
2.F.1 Consommation foncière 2011-2021

La loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets dite « **climat et résilience** » apporte des changements importants sur plusieurs documents d'urbanisme dont les PLU.

L'objectif national du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) d'ici 2050 entraîne un changement profond des objectifs de réduction de la consommation d'espaces selon une périodicité en trois actes (ci - contre).

- 2021/2031 : la consommation d'espace ne doit pas dépasser la moitié de la consommation foncière d'espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (NAF) observée entre 2011 et 2021.
- **La commune de Saint Giron a consommé 15,8 hectares d'espace NAF entre 2011 et 2021 (en dehors de l'enveloppe urbaine existante en 2011).**

- 2021/2031**
Ne pas dépasser la moitié de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers observée entre 2011 et 2021 (conso espaces NAF = la création ou l'extension effective d'espaces urbanisés sur le territoire concerné.).
- 2021/2041**
Baisse du rythme de l'artificialisation
- 2041/2050**
Baisse du rythme de l'artificialisation jusqu'au ZAN





ANALYSE FONCIÈRE

2.F.2 Potentiel d'intensification dans le tissu urbain

Le potentiel brut d'intensification

Le potentiel brut d'intensification fait état des parcelles localisées au sein de l'enveloppe urbaine.

Il s'agit de l'ensemble des surfaces supérieures à 500m² dans le calcul ici. Il peut s'agir de parcelles situées en « dents creuses » : entre deux parcelles bâties, cela concerne également les grandes parcelles avec du bâti, dès lors qu'elles peuvent être divisées pour permettre de la production d'infrastructures (services, logements, etc).

Cette estimation brute doit permettre d'identifier, selon le projet communal, des secteurs à enjeux ou la maîtrise foncière peut s'avérer nécessaire. Mais il s'agit d'une donnée « potentielle » et non réelle qu'il faut analyser en plusieurs temps.

Cette donnée brute compte les surfaces dédiées aux futures voiries, accès divers, espaces publics, partagés, etc. Elle compte également les possibles divisions foncières (partage d'une parcelle existante en plusieurs lots) qu'il appartient aux seuls propriétaires de réaliser, ce qui reste de fait une possibilité et non une certitude. Ce potentiel brut tient également compte de « dents creuses » qui sont des espaces non bâtis entre des bâtiments qui ne sont dans les faits pas tous mobilisable (rétention foncière, usages existants, contraintes existantes, etc).

